

ROMPRE LE CYCLE DEUXIÈME RAPPORT D'ÉTAPE

Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario Rapport annuel 2010



Message de la ministre

Il y a deux ans, l'Ontario a publié la première Stratégie de réduction de la pauvreté de l'histoire de la province. Pour la première fois, l'Ontario reconnaissait officiellement que la pauvreté infantile était inacceptable. Pour faire état de notre détermination à combattre la pauvreté, nous avons proposé une loi qui a été ratifiée avec l'accord de tous les partis. En tant que ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse, j'ai l'honneur de diriger le plan ambitieux mis en place par notre gouvernement pour réduire la pauvreté en Ontario, et pour concrétiser une vision que nous partageons tous – celle d'une province où chaque personne a les moyens de réussir, quelle que soit son histoire et quelle que soit sa situation.

Outre le fait que la pauvreté soit moralement inacceptable, elle a aussi un prix que notre province ne peut tout simplement pas se permettre de payer. Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur la perte de potentiel qui survient lorsque les enfants grandissent dans la pauvreté, pas plus que nous ne pouvons ignorer l'impact de cette perte pour chacune et chacun d'entre nous. Nous avons orienté nos efforts de façon stratégique : notre priorité est de nous attaquer aux racines de la pauvreté, car nous sommes convaincus que chaque enfant devrait avoir la possibilité de réussir et d'apporter sa contribution. Nous sommes persuadés qu'il faut éliminer les obstacles et travailler main dans la main pour construire un Ontario plus fort.

Quand on considère la crise économique qui a secoué la planète ces deux dernières années, l'importance de notre Stratégie de réduction de la pauvreté se fait d'autant plus évidente, et notre détermination apparaît encore plus cruciale. De nombreuses familles ontariennes ont été touchées par la récession. Cependant, au cours des deux dernières années, nous avons mis en œuvre des mesures essentielles pour aider ces familles à se relever, et nous avons réalisé des investissements stratégiques pour l'avenir des enfants et de l'économie de notre province, afin de stimuler la reprise et de construire un Ontario prospère et dynamique. Sans ces investissements, nous savons que l'impact de la récession aurait été bien plus important.

Bon nombre de ces investissements ont déjà fait une différence. Des enfants et des familles bénéficient des changements apportés aux programmes d'éducation, de soins de santé et de développement de la petite enfance. Des milliers d'Ontariennes et d'Ontariens ont pu profiter de nombreuses options leur permettant de suivre des formations pour se préparer à l'emploi et décrocher un emploi, et de nombreuses personnes ont bénéficié d'un soutien financier essentiel et de mesures d'allégement fiscal pour faire face à la tourmente économique qui a été ressentie en Ontario et partout dans le monde. La majeure partie de ces travaux ne figure pas encore dans nos indicateurs de base, publiés pour la première fois cette année, en raison du décalage de deux ans concernant la publication des données de Statistique Canada. Nous savons néanmoins que les investissements combinés se sont traduits par des changements réels pour les familles ontariennes. Par exemple, une mère seule ayant un jeune enfant, qui travaille à temps plein au salaire minimum, vit maintenant au-dessus du seuil de la pauvreté. Il s'agit de progrès dont nous sommes fiers.

Dans les années à venir, nous continuerons à investir dans l'avenir de nos enfants et nous nous appuierons sur les initiatives fondatrices lancées par la province, telles que le Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein, les initiatives axées sur les services de garde d'enfants et la Prestation ontarienne pour enfants. Nous poursuivrons nos investissements en faveur de notre système d'éducation publique et de nos établissements postsecondaires, car nous sommes conscients que l'éducation accroît notre potentiel de prospérité. De plus, nous continuerons à éliminer les obstacles, à rationaliser nos services sociaux et à construire des communautés fortes, intégrées et solidaires. La réduction de la pauvreté à long terme est une responsabilité partagée qui nécessite que nous nous attelions tous à la tâche. Nous continuons à exhorter le gouvernement fédéral à jouer le rôle vital qui est le sien, et nous encourageons tous les Ontariens et Ontariennes à reconnaître que chacun de nous possède un potentiel capable de faire une différence.

Je tiens à féliciter le premier ministre McGuinty, l'honorable Deb Matthews et mes collègues du Comité d'accomplissement des résultats pour leur engagement en faveur de la pauvreté dans la province. Je tiens également à remercier sincèrement les milliers de personnes et d'organismes qui contribuent chaque jour à la réalisation de cette vision. Dans cette optique, je suis heureuse de présenter ce rapport sur les deux premières années de la Stratégie quinquennale de réduction de la pauvreté, et j'espère que les trois dernières années de ce plan quinquennal connaîtront un succès continu.

L'honorable Laurel Broten Ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse

Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario

Les causes de la pauvreté sont complexes; par conséquent, la démarche qui consiste à réduire la pauvreté en Ontario est une tâche difficile et multiforme. La Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario propose un plan cohérent, intégré et complet pour tenter de répondre aux besoins des enfants ontariens et de mettre en place les structures nécessaires pour rompre le cycle de la pauvreté.

Grâce à cette stratégie, l'Ontario se focalise d'abord sur les enfants et leurs familles. Il s'est fixé comme objectif de réduire le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté de 25 pour cent en l'espace de cinq ans. Notre plan consiste à croire au potentiel de chaque Ontarienne et de chaque Ontarien, et à mettre en place des programmes et des dispositifs de soutien favorisant l'évolution, la réussite et l'entraide. Cette stratégie s'appuie sur des valeurs telles que l'inclusion, et vise à offrir davantage de possibilités aux personnes vivant dans la précarité et à faire disparaître les obstacles qui se dressent sur leur chemin.

Pour démarrer le mieux possible dans la vie, chaque enfant devrait pouvoir bénéficier de certains éléments essentiels :

- Des programmes d'apprentissage des jeunes enfants et des services de garde d'enfants d'excellente qualité
- Des dispositifs qui favorisent la réussite scolaire, mais aussi la réussite tout au long de la vie
- Un accès, par le biais de sa famille, à des ressources et à des outils favorisant son bien-être

Tous les Ontariens et Ontariennes devraient avoir accès aux possibilités et aux outils dont ils ont besoin pour réussir :

- Mesures d'allégement fiscal en Ontario
- Accès à l'emploi et possibilité de s'affranchir du chômage
- Salaire minimum équitable et conditions de travail améliorées
- Logement sécuritaire et abordable

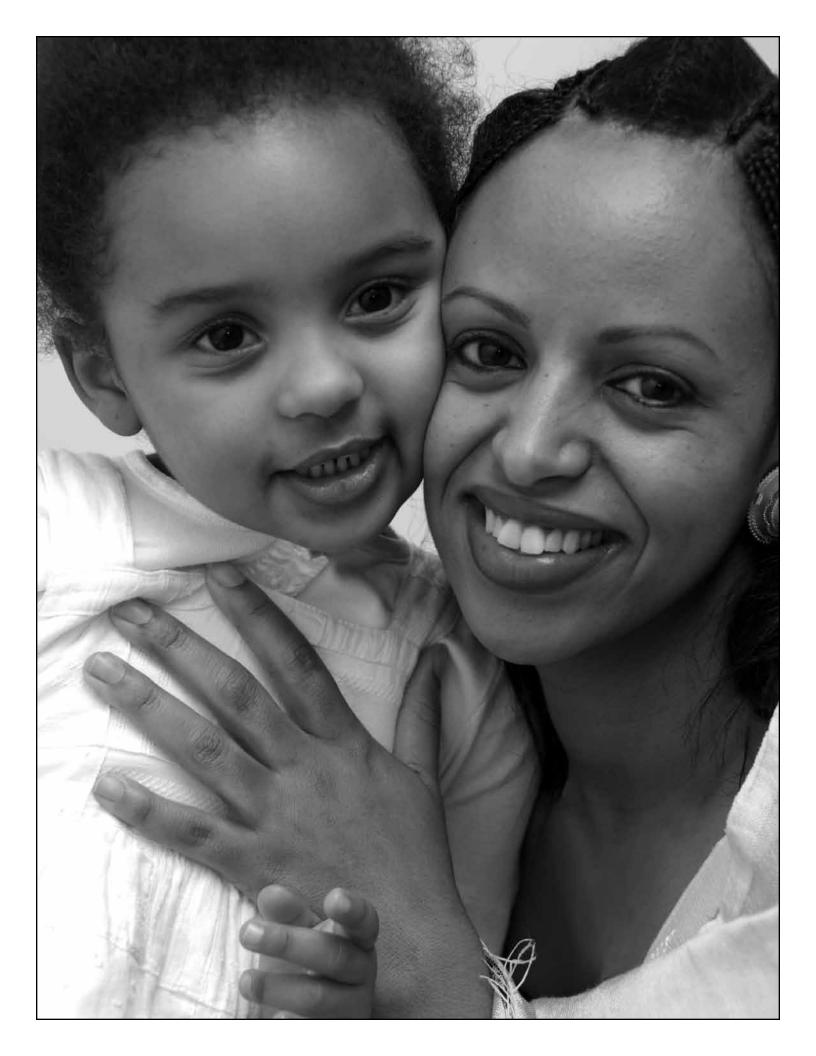
La santé et la prospérité de l'Ontario reposent sur des fondements socioéconomiques solides :

- Une économie dynamique qui propose des emplois aux Ontariens et Ontariennes et leur permet de construire leur avenir
- Des communautés fortes et des services communautaires efficaces
- Un secteur sans but lucratif valorisé et épaulé

La pauvreté peut toucher chacun d'entre nous. Nous avons donc tous un rôle à jouer pour tenter de la réduire. Le gouvernement de l'Ontario tient à assurer de sa gratitude les nombreux partenaires – particuliers, organismes et communautés de toute la province – qui font une différence au quotidien et qui nous aident à réaliser l'ambition de la Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario.

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION: LES DEUX PREMIERES ANNEES	Page 1
	À propos de la Stratégie de réduction de la pauvreté	
	Faire une différence pour les Ontariennes et les Ontariens	
	Les deux premières années	
	Soutenir les familles ontariennes	
	S'allier pour réduire la pauvreté	
2.	PROGRESSION: S'APPUYER SUR LES BASES EXISTANTES	Page 7
	Des familles et des enfants plus forts et en meilleure santé	
	Des possibilités offertes à tous	
	Des fondements socioéconomiques plus solides	
3.	MESURES : INDICATEURS ET RÉSULTATS	Page 22
	À propos des indicateurs	
	Graphique des perspectives qui s'offrent aux enfants et aux jeunes	
	Les indicateurs	
4.	PERSPECTIVES : À L'HORIZON 2011	Page 29
	Notre engagement	
	Aller de l'avant	
	Améliorer les partenariats	
	Conclusion	



1. INTRODUCTION

LES DEUX PREMIÈRES ANNÉES

La Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario

– la première de l'histoire de la province – a été lancée
en 2008 avec un objectif ambitieux : réduire de 25 pour
cent le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté en
l'espace de cinq ans. Ce rapport met en évidence les
progrès réalisés au cours des deux premières années.
Il décrit également les principales étapes mises en
place pour rompre le cycle de la pauvreté en Ontario
et offrir à chaque Ontarienne et à chaque Ontarien la
possibilité de réussir et de proposer sa contribution.

À propos de la Stratégie de réduction de la pauvreté

En 2007, nous nous sommes engagés à bâtir une stratégie de réduction de la pauvreté exhaustive autour de la Prestation ontarienne pour enfants, et à travailler avec nos partenaires pour mettre au point des indicateurs et des objectifs permettant de mesurer la pauvreté infantile et d'y faire face. À l'issue de consultations publiques exhaustives, la première stratégie de réduction de la pauvreté de l'histoire de l'Ontario a été lancée en décembre 2008. Un dispositif innovant, le Comité d'accomplissement des résultats, a été fondé en 2009. Réunissant ministres, députés provinciaux et experts externes, il oriente et supervise la mise en œuvre de la Stratégie.

La Loi sur la réduction de la pauvreté est entrée en vigueur en Ontario en 2009 grâce au soutien de tous les partis politiques. Elle souligne que la réduction de la pauvreté constitue une priorité provinciale de longue haleine. La Loi de 2009 sur la réduction de la pauvreté exige que le gouvernement présente chaque année un rapport incluant les principaux indicateurs de pauvreté, mais aussi qu'il procède tous les cinq ans à un processus de consultation en vue d'élaborer une nouvelle stratégie. Notre objectif consiste à réduire la pauvreté infantile de 25 pour cent en l'espace de cinq ans. Selon Statistique Canada (MFR50), qui indique qu'en 2008, le taux de pauvreté infantile était de 15,2 pour cent, il s'agit de 103 000¹ enfants.

Vision

La Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario s'inspire de la vision d'une province où toute personne pourra développer son plein potentiel en plus de contribuer et participer à la prospérité et à la santé de l'Ontario.

Le présent rapport d'étape est la première occasion pour le gouvernement de présenter un rapport sur les indicateurs de la pauvreté en se servant des données sur le revenu de 2008. Nous savons que nos initiatives aident à réduire la pauvreté comparé à ce que la situation aurait pu être sans la stratégie. Cependant, étant donné le délai de deux ans touchant la publication des données de Statistique Canada, il est trop tôt pour que les données puissent révéler l'incidence réelle de nos investissements sur le nombre d'enfants et de familles qui ne vivent plus dans un état de précarité.

Faire une différence pour les Ontariennes et les Ontariens

Rompre le cycle de la pauvreté est l'affaire de tous les Ontariens et Ontariennes, car ce fléau affecte chacun d'entre nous d'une façon ou d'une autre. L'impératif moral qui sous-tend la réduction de la pauvreté est clair : chaque enfant devrait avoir la possibilité de réussir dans la vie, et nous devrions fournir aux personnes en difficulté les outils dont elles ont besoin pour aller de l'avant. La Stratégie de réduction de la pauvreté lancée en 2008 par le gouvernement

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur la Stratégie de réduction de la pauvreté en Ontario, consulter le site

ontario.ca/romprelecycle

¹ Sur la base de la méthodologie révisée de Statistique Canada pour le calcul de la Mesure de faible revenu. Pour en savoir plus sur la MFR révisée, veuillez consulter le site suivant : www.ontario.ca/romprelecycle

de l'Ontario est plus qu'une initiative ingénieuse : c'est un projet salutaire. En effet, rompre le cycle de la pauvreté et former une main-d'œuvre instruite, en santé et apte au travail revêt une importance cruciale pour l'avenir économique de notre province.

La Stratégie de réduction de la pauvreté met en œuvre un plan cohérent qui repose sur un double objectif : répondre aux besoins immédiats des populations précaires, et à plus long terme, rompre le cycle de la pauvreté. La Stratégie se focalise en premier lieu sur les enfants et les familles. En aidant les enfants qui vivent dans une situation précaire à démarrer du bon pied dans la vie, et en leur offrant la possibilité de réussir - en particulier grâce à l'éducation il est possible de rompre le cycle de la pauvreté.

Les deux premières années

La récession économique et la crise financière mondiales ont eu des conséquences adverses sur les familles ontariennes. Leur impact financier a été source de défis et a rendu la Stratégie de réduction de la pauvreté encore plus vitale. Pour que l'Ontario soit prospère et florissant, il faut réduire la pauvreté en s'attaquant aux difficultés économiques et en fournissant à chaque personne et à chaque famille les outils nécessaires à sa réussite et à sa pleine participation à la vie de la communauté.

Le plan Ontario ouvert sur le monde, annoncé dans le budget de 2010, reconnaît que pour que la province soit compétitive sur le marché mondial, il est nécessaire que chaque Ontarien et Ontarienne travaille de façon optimale. Ce plan aidera l'Ontario à réaliser tout son potentiel économique et se traduira par une croissance économique durable. Soutenir les personnes vulnérables et les aider à réussir n'est pas seulement une question d'équité, il s'agit également d'un projet qui contribue à la santé de l'économie.



« Campagne 2000 Ontario tient à féliciter le gouvernement de l'Ontario d'avoir assumé un rôle de leadership en concevant une Stratégie de réduction de la pauvreté. L'impact de la récession sur les taux de pauvreté serait bien supérieur si le gouvernement de l'Ontario n'avait pas pris jusqu'à date les mesures suivantes : introduction de la Prestation ontarienne pour enfants, investissement dans le logement abordable, préservation des places de garderie subventionnées et introduction du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants. »

Jacquie Maund, Campagne 2000

La réduction de la pauvreté est un élément primordial de ce plan. Au cours des deux dernières années, nous avons énormément investi en faveur des Ontariennes et Ontariens les plus jeunes, grâce à des initiatives comme le programme de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein, afin de veiller à ce que chaque enfant démarre du bon pied dans la vie et puisse réussir. Nous avons accru le soutien financier par le biais de crédits d'impôt et de la Prestation ontarienne pour enfants, afin d'aider les familles à retrouver une santé financière en ces temps économiques difficiles; nous avons pris des mesures volontaires pour que les Ontariennes et Ontariens ne perdent pas leur emploi, par l'entremise d'investissements de relance qui permettent de garder les emplois en Ontario et d'améliorer notre infrastructure sociale et économique. Nous avons introduit des programmes de recyclage destinés aux Ontariennes et aux Ontariens qui ont perdu leur emploi durant la récession pour les aider à retrouver un emploi au sein d'une économie en pleine évolution.

Il faut adopter une approche à court terme réaliste. Le ralentissement économique mondial de ces deux dernières années, en Ontario comme dans le reste du monde, a fait naître des enjeux majeurs qui risquent d'entraver l'évolution de nos principaux indicateurs de pauvreté. À court terme, la crise économique affectera les revenus. Toutefois, en dépit de ces défis, nous avons accompli des progrès, et nos priorités et objectifs à long terme restent les mêmes. Les efforts visant à réduire la pauvreté sont particulièrement importants au vu des défis que l'Ontario et le Canada vont devoir relever sur le plan économique.

Étapes clés de la réduction de la pauvreté

2007

- Création de la Prestation ontarienne pour enfants (POE). En juillet, chaque famille en situation de précarité reçoit jusqu'à 250 dollars par enfant
- Le premier ministre McGuinty s'engage à introduire des objectifs de réduction de la pauvreté
- Le Comité du Conseil des ministres pour la réduction de la pauvreté est créé

2008

- Des consultations publiques sont organisées
- Les familles à faible revenu bénéficient d'un soutien financier renforcé, avec des prestations POE qui s'élèvent jusqu'à 600 dollars par an et par enfant
- Le Programme de bonne nutrition des élèves est élargi
- Lancement de la Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario

2009

- Le gouvernement met sur pied un Comité d'accomplissement des résultats afin de guider et de superviser la mise en œuvre de la Stratégie
- L'Ontario adopte une loi historique sur la réduction de la pauvreté, la Loi de 2009 sur la réduction de la pauvreté
- Le budget de l'Ontario 2009 annonce des investissements majeurs en faveur de la réduction de la pauvreté :
 - Le calendrier de mise en place progressive de la POE est avancé de deux ans et la prestation peut atteindre le montant maximal annuel de 1 100 dollars par enfant
 - Plus de 500 millions de dollars sont investis en faveur du logement social et abordable
 - Le financement des banques d'aide au loyer est stabilisé
- Le nombre d'emplois d'été pour les jeunes a plus que doublé compte tenu de l'élargissement de la Stratégie Perspectives Jeunesse
- Des programmes d'activités après l'école sont mis en place dans tout l'Ontario, notamment dans les quartiers à risque élevé

2010

- Le budget de l'Ontario 2010 introduit le « plan Ontario ouvert sur le monde » pour renforcer l'économie de la province et créer de nouveaux emplois pour les familles ontariennes
- Le budget inclut les éléments suivants :
 - Investissements pour le recrutement d'agents des normes d'emploi, la stabilisation des services de garde d'enfants, les programmes de perfectionnement professionnel et l'accès à l'éducation postsecondaire
 - Réformes fiscales, y compris des réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers et des prestations et crédits spécifiques liés à la taxe de vente harmonisée (TVH), aux impôts fonciers et à la taxe sur l'énergie
- Le salaire minimum est porté à 10,25 dollars
- La TVH est introduite, avec à la clé un soutien financier significatif pour les Ontariennes et les Ontariens, notamment ceux dont les revenus sont peu élevés
- Le Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein est lancé dans près de 600 écoles de toute la province, et concerne environ 35 000 élèves
- L'initiative Beaux sourires Ontario est mise en place et permet à 130 000 enfants d'accéder gratuitement à des soins dentaires
- La Stratégie Bâtir des fondations : bâtir des avenirs est annoncée
- Un examen de l'aide sociale en Ontario est annoncé dans le but d'améliorer les résultats en matière d'emploi, de réduire sa complexité, d'améliorer son équité et d'éliminer les obstacles

À l'avenir, il sera important de poursuivre ces investissements pour aider les Ontariennes et les Ontariens, et notamment les enfants. Ces mesures sont essentielles à la croissance et à la prospérité futures de l'Ontario. Les politiques et les programmes qui améliorent l'enseignement, la formation et l'éducation de la petite enfance constituent un point de départ essentiel pour former une main-d'œuvre dotée des connaissances et des outils nécessaires à la prospérité de la province.

Nous sommes conscients qu'il reste beaucoup à accomplir, et que nous n'en sommes qu'aux toutes premières étapes de notre plan à long terme. Le présent rapport d'étape expose les investissements importants que nous avons faits pour aider les familles les plus touchées par la récession et pour stimuler la reprise économique. Il met l'accent sur les nombreuses initiatives que nous avons lancées et sur les progrès constants que nous accomplissons en matière de mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté.

Soutenir les familles ontariennes

En 2009-2010, nous avons accompli d'importants progrès dans la mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté et fourni de l'aide aux personnes les plus touchées par la crise économique.

Nous savons que le meilleur moyen de rompre le cycle de la pauvreté consiste à investir dans nos enfants, dans l'éducation et dans des programmes qui aident nos enfants à rester scolarisés. Cette année, environ 35 000 enfants de quatre et cinq ans participent au **Programme d'apprentissage à temps plein** dans près de 600 écoles. D'après les études réalisées sur le sujet, les enfants qui suivent un apprentissage à temps plein à la maternelle ou au jardin d'enfants obtiennent une base plus solide pour leur apprentissage futur. Le programme sera étendu graduellement à l'ensemble des écoles. L'objectif est d'offrir l'apprentissage à temps plein à tous les enfants de quatre et cinq ans en l'espace de cinq ans.

Nous savons également que l'un des éléments primordiaux de la réduction de la pauvreté consiste à faire en sorte que les parents à faible revenu qui travaillent puissent continuer à avoir accès à des services de garde d'enfants abordables et d'excellente qualité afin de pouvoir rester employés ou de continuer leurs études. Dans le budget de 2010, 8 500 places en services de garderie agréés ont été préservées dans tout l'Ontario grâce à un financement provincial conçu pour compenser de façon permanente le déficit de financement du gouvernement fédéral.

La Prestation ontarienne pour enfants (POE) est le socle de la Stratégie de réduction de la pauvreté. Il s'agit d'une transformation historique du paiement des prestations, qui a un impact significatif pour tous les Ontariens et Ontariennes à faible revenu. La souplesse de la prestation permet aux familles de passer plus facilement de l'aide sociale à l'emploi. La mise en œuvre graduelle de cette forme de soutien financier mensuel a été accélérée de deux ans en juillet 2009, et a permis d'octroyer aux familles à faible revenu une subvention annuelle maximale de 1 100 dollars par enfant. Elle est versée désormais à plus d'un million d'enfants de la province et elle a un effet bénéfique sur leur vie.

Le salaire minimum ontarien a été revu à la hausse cette année, pour la septième fois depuis 2003. Il a été porté à 10,25 dollars par heure. Parallèlement, un allégement fiscal de l'ordre de 12 milliards de dollars est proposé à la population ontarienne sur une durée de trois ans pour renforcer l'allégement des impôts fonciers et l'allégement fiscal concernant la taxe de vente, réduire l'impôt sur le revenu des particuliers, aider les particuliers à s'adapter à la taxe de vente harmonisée (TVH), aider les résidents du Nord à payer les coûts d'énergie, et aider éventuellement les parents à payer les frais d'inscription de leurs enfants à des programmes permettant de rester actifs et en bonne santé. Ainsi, la combinaison de nombre de ces initiatives crédits d'impôt, et augmentations de la POE et du salaire minimum - permet aux familles à faible revenu qui travaillent de mieux joindre les deux bouts. Une mère seule ayant un enfant en bas âge, travaillant à temps plein, aurait un revenu annuel de 28 600 dollars en 2010. Ce revenu se situe au-dessus du seuil de la pauvreté et représente une hausse de 10 500 dollars par rapport au revenu annuel du ménage en 2003, qui s'élevait à 18 100 dollars.

Cette année, nous avons également introduit **Beaux sourires Ontario**, un programme de soins dentaires axé sur la prévention et destiné aux enfants de familles à faible revenu qui travaillent. Ce programme permet aux enfants de bénéficier des soins dont ils ont besoin. Cette année, nous avons aussi annoncé un examen de l'aide sociale et nous avons publié la **Stratégie** à **long terme de logement abordable** qui transformera la prestation de services de logement dans la province.

S'allier pour réduire la pauvreté

La réduction de la pauvreté en Ontario continue d'exiger le soutien de nombreux acteurs. Nous tenons notamment à saluer le dévouement de nombreux experts et d'organismes spécialistes de la pauvreté, ainsi que celui de communautés et de particuliers qui vivent dans une situation précaire dans l'ensemble de la province, qui maintiennent leur engagement en faveur de cette initiative salutaire et qui font une différence

chaque jour aux quatre coins de l'Ontario. Sans leur soutien continu, nous n'en serions pas où nous en sommes aujourd'hui.

Pour être durables, les efforts visant à réduire la pauvreté exigent également la participation des instances gouvernementales, et ce, à tous les niveaux. Nous continuons à compter sur l'engagement du gouvernement fédéral, qui a un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre la pauvreté en Ontario. Quelques mesures positives ont été mises en œuvre - citons notamment le Bon d'études canadien, qui fournit aux familles à faible revenu admissibles une contribution gouvernementale pouvant atteindre 2 000 dollars pour le régime enregistré d'épargne-études (REEE) de leur enfant. Il faut néanmoins aller beaucoup plus loin. Dans son rapport intitulé Pauvreté, Logement, Itinérance : Les trois fronts de la lutte contre l'exclusion, le Sous-comité sur les villes du Sénat rappelle qu'il est nécessaire que le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires coopèrent et fassent de la réduction de la pauvreté un objectif commun. Le travail en partenariat permet en effet de réaliser des progrès plus rapides.

« Les preuves dont nous disposons démontrent clairement que pour réduire la pauvreté à long terme, nous devons consentir des investissements précoces pour aider les familles et assurer le développement sain des enfants. L'introduction du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants, la stabilisation du financement des services de garde d'enfants et les efforts continus pour renforcer les programmes d'apprentissage des jeunes enfants en Ontario sont un signal donné par le gouvernement, qui indique ainsi qu'il est pleinement conscient que nos investissements dans la petite enfance peuvent se traduire par un rendement significatif. »

> Paul Johnson, président, Réseau Meilleur départ de Hamilton





2. PROGRESSION

S'APPUYER SUR LES BASES EXISTANTES

En 2010, nous avons poursuivi le travail fondateur que nous avions commencé en 2009. Les enfants et les familles demeurent au centre de notre action, car c'est grâce à cette approche que nous pourrons rompre le cycle intergénérationnel de la pauvreté. En raison du climat économique de l'Ontario, nous avons également pris des mesures stratégiques et rapides afin de répondre aux besoins immédiats des Ontariennes et des Ontariens les plus durement touchés par la crise. Nous avons également réalisé des investissements pour établir une infrastructure socioéconomique permettant d'atteindre les objectifs fixés en matière de réduction de la pauvreté.

Des familles et des enfants plus forts et en meilleure santé

Pour démarrer le mieux possible dans la vie, chaque enfant devrait pouvoir bénéficier de certains atouts :

- Des programmes d'apprentissage des jeunes enfants et des services de garde d'enfants d'excellente qualité
- Des dispositifs qui favorisent la réussite scolaire, mais aussi la réussite tout au long de la vie
- Un accès, par le biais de sa famille, à des ressources et à des outils favorisant son bien-être.

Des programmes d'apprentissage des jeunes enfants et des services de garde d'enfants d'excellente qualité

Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants

En septembre 2010, dans près de 600 écoles, quelque 35 000 enfants âgés de quatre et cinq ans ont inauguré le premier Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants de l'Ontario. Ce programme fait appel à des équipes d'enseignants et d'éducateurs de la petite enfance. De nombreuses écoles proposent également aux familles un programme de jour prolongé, animé par un éducateur ou une éducatrice de la petite enfance et intégrant des options avant et après l'école. Ce programme innovant sera étendu à environ 800 écoles en 2011. On estime qu'à cette date, il concernera près de 15 000 enfants supplémentaires. D'ici l'automne 2012, près de la moitié des enfants ontariens âgés de quatre et cinq ans seront inscrits à ce programme et, lorsqu'il sera complètement mis en œuvre, il bénéficiera à environ 247 000 enfants.

« En cette période difficile, il est encourageant de constater que le gouvernement continue d'adhérer à une stratégie qui bénéficiera autant aux enfants et aux familles qu'à la reprise économique de l'Ontario. L'apprentissage des jeunes enfants est l'un des meilleurs investissements de relance qu'un gouvernement puisse réaliser pour endiguer une récession. »

Annie Kidder, People for Education

De nombreuses études révèlent que les programmes d'apprentissage à temps plein destinés aux enfants de quatre et cinq ans influencent positivement leur développement scolaire, social et émotionnel et les préparent mieux à la première année. Les enfants ont ainsi de plus grandes chances d'aller jusqu'au bout de leurs études secondaires, puis d'intégrer un établissement d'enseignement postsecondaire et de décrocher un bon emploi. Ces programmes sont également

positifs pour les parents, puisqu'ils leur permettent de préparer un meilleur avenir pour leur famille.

D'après les experts, la mise en place d'un tel programme constitue l'un des investissements les plus utiles pour rompre le cycle de la pauvreté. Dans leur rapport intitulé L'Ontario à l'ère de la créativité, Roger Martin et Richard Florida précisent que « Donner un degré de priorité élevé au développement de la petite enfance [constitue] l'investissement le plus rentable que nous puissions faire pour assurer notre prospérité à long terme ». Le gouvernement investira 200 millions de dollars cette année et 300 millions de dollars en 2011 pour soutenir la mise en œuvre du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants. Les investissements s'élèveront à environ 1,5 milliard de dollars en 2015, date à laquelle le programme sera complètement mis en œuvre dans toutes les écoles élémentaires de l'Ontario.

Des services de garde d'enfants d'excellente qualité

La qualité des services de garde d'enfants est essentielle au bien-être des familles à faible revenu. En 2010, l'Ontario s'est engagé à investir 63,5 millions de dollars par an pour combler de façon permanente le déficit de financement causé par l'interruption de l'aide fédérale. Cela permettra de conserver environ 8 500 places en services de garde d'enfants agréés ainsi que 1 000 emplois de garderie, et fera en sorte que les parents qui travaillent, mais qui ne disposent que d'un faible revenu, continuent à avoir accès à des services de garde d'enfants abordables et d'excellente qualité, et qu'ils puissent ainsi demeurer dans la population active. Les investissements consentis cette année se fondent sur les progrès précédemment réalisés dans le secteur des services de garde d'enfants. Depuis 2003, l'Ontario rend les services de garde d'enfants plus abordables en fournissant 20 000 places subventionnées supplémentaires. Depuis lors, la capacité des services de garde d'enfants autorisés a crû de plus de 67 000 places. L'Ontario soutient également le secteur des services de garde d'enfants par le biais de financements visant à stabiliser les garderies autorisées locales à mesure que les enfants de quatre et cinq ans intègrent le Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants.

De plus, le volet de jour prolongé du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants offre une option de garde d'enfants efficace et uniforme pour les parents qui travaillent.

Programmes pour la petite enfance

Nous savons que pour mettre un enfant sur la voie de la réussite, il est essentiel de lui offrir des expériences riches sur le plan de l'éducation et du développement, dès son plus jeune âge. Les initiatives ontariennes dédiées à la petite enfance offrent aux enfants des programmes de développement précoce d'excellente qualité, et proposent aux parents de participer très tôt au développement et à l'éducation continue de leur enfant.

- Le gouvernement a commencé à élaborer un cadre stratégique et des plans de mise en œuvre relatifs à la création de centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille, qui proposeront aux enfants et aux familles de l'Ontario un système intégré et transparent de services et de dispositifs de soutien. Grâce à cette initiative phare, les familles de chaque communauté ontarienne auront accès en temps utile à de nombreux dispositifs de soutien qui leur permettront de donner à leurs enfants le meilleur départ possible.
- Les centres Meilleur départ pour l'enfance et la famille situés dans les collectivités ayant des besoins importants continuent d'offrir aux personnes responsables des enfants/parents et à leurs enfants, de la naissance à leur sixième anniversaire, la possibilité de participer à des activités d'apprentissage orienté vers le jeu, qui permettent aux enfants de prendre une longueur d'avance en matière de développement et d'apprentissage. À l'heure actuelle, 145 centres dispensent ces services dans la province, et au cours de l'année scolaire 2009-2010, ces centres ont reçu 450 000 visites.

Faire une différence

Écoles secondaires urbaines et prioritaires

Le programme d'éducation alternative de l'établissement W.F. Herman Secondary School. à Windsor, propose des débouchés inédits aux élèves qui éprouvent des difficultés à réussir en suivant le programme classique. Selon l'un des élèves, « (Le programme) m'a aidé à rester à l'école et à ne pas manquer les cours [...], m'a donné envie de rester, de travailler et d'obtenir mes crédits. Les enseignants étaient très motivants, ce qui m'a beaucoup aidé et m'a encouragé à bien me comporter et à ne pas faire la forte tête. C'est grâce à eux que j'ai obtenu mes deux crédits. »

Des dispositifs qui favorisent la réussite scolaire, mais aussi la réussite tout au long de la vie

La meilleure stratégie de réduction de la pauvreté repose sur un système d'éducation publique solide. Outre les initiatives spécifiques décrites ci-après, le gouvernement de l'Ontario s'emploie depuis sept ans à faire du système d'éducation publique de l'Ontario l'un des meilleurs systèmes éducatifs au monde. Nous améliorons la réussite scolaire et le bienêtre des élèves, nous réduisons les écarts de rendement des élèves en difficulté et nous renforçons la confiance des Ontariennes et des Ontariens dans le système d'éducation publique de la province. Notre approche axée sur la collaboration s'avère efficace : les élèves obtiennent de meilleurs résultats aux examens, l'effectif des classes a été réduit, le taux d'obtention de diplôme ne cesse de croître et le taux de roulement du personnel est stable au sein des écoles ontariennes.

 Possibilités d'apprentissage — La pauvreté influence les résultats scolaires, et la situation socioéconomique de certains élèves peut les exposer à de plus grandes difficultés d'ordre scolaire. La Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage (SPAA) épaule les conseils scolaires en leur permettant d'offrir de

- nombreux programmes pour aider les élèves à atteindre leurs objectifs sur le plan scolaire. Il s'agit notamment d'initiatives de rééducation en lecture, d'amélioration des compétences en littératie et numératie, de mentorat, de tutorat et du programme Déjeuner pour apprendre. En 2010, une partie de cette subvention a été restructurée pour que le financement corresponde mieux au nombre des élèves qui, pour des raisons socioéconomiques, risquent davantage d'avoir des difficultés scolaires.
- Accès aux activités scolaires Pour les enfants issus de familles à faible revenu, la participation aux activités scolaires est souvent compromise par les frais associés à ces activités. Les élèves devraient avoir la possibilité de participer pleinement à notre système éducatif, quelle que soit la situation financière de leurs parents. Un projet de lignes directrices concernant les frais du matériel et des activités d'apprentissage a été publié en 2010 par le ministère de l'Éducation, afin d'éclairer les conseils scolaires sur les meilleures politiques à mettre en place pour favoriser la participation des élèves aux activités scolaires. Ce projet encouragera la participation de tous les élèves à des activités et programmes scolaires enrichissants, qui ne font pas partie du curriculum, mais qui améliorent l'expérience scolaire. La version définitive de ces lignes directrices sera publiée au début de l'année 2011.

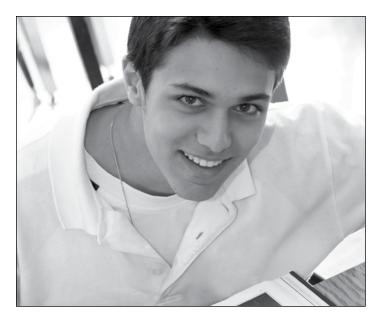


Faire une différence

Subventions pour la participation et l'engagement des parents (Subventions PEP) Par le biais des Subventions PEP, la Leslieville Junior Public School de Toronto propose au printemps un événement réunissant parents et enfants afin de faciliter la future rentrée des enfants en maternelle au mois de septembre, notamment pour les nouveaux arrivants au Canada. L'un de ces parents a écrit à l'enseignante pour la remercier, en précisant que : « Désormais, je ne suis plus du tout inquiète à l'idée que mon fils entre en maternelle. Dès que l'on dit à mon fils que c'est l'heure de l'école, il bondit dehors. Cela a été tout aussi bénéfique pour les parents que pour les enfants. En tant que future enseignante de mon fils, vous avez appris immédiatement son nom et l'avez utilisé à plusieurs reprises, ce qui s'est révélé très efficace. »

- Participation des parents Les écoles devraient favoriser et perpétuer l'instauration d'un climat scolaire positif et accueillant, dans lequel tous les parents sont encouragés à s'exprimer, et dans lequel leur point de vue est pris en compte et apprécié.
 - Les comités de participation des parents (CPP) interviennent au niveau du conseil scolaire pour soutenir, encourager et enrichir la participation des parents à l'amélioration de la réussite des élèves et de leur bien-être. Les CPP parviennent à ce résultat en organisant des activités qui aident les parents à appuyer l'apprentissage de leurs enfants à la maison et à l'école, en donnant des recommandations aux conseils scolaires en matière de participation des parents, et en communiquant avec les conseils d'école pour leur fournir de l'aide.
 - Les Subventions pour la participation et l'engagement des parents (Subventions PEP) continuent à financer les initiatives innovantes à l'échelle locale, régionale et provinciale conçues pour éliminer les obstacles qui empêchent de nombreux parents ontariens de participer à l'éducation de leurs enfants. Les Subventions PEP sont par exemple utilisées pour élaborer des programmes qui fournissent des services en plusieurs langues, qui aident les parents à travailler avec leurs enfants à la maison et qui établissent des liens entre les différentes cultures qui coexistent au sein d'une école. En 2009-2010, une partie du financement alloué à ce programme a été réorientée vers les écoles prioritaires situées

- dans des régions ou des quartiers ayant des besoins importants. Au cours de l'année scolaire 2010-2011, on a constaté une hausse de 25 pour cent des demandes approuvées provenant des écoles prioritaires par rapport à l'année scolaire 2009-2010.
- Programme Majeure haute spécialisation L'Ontario aide un plus grand nombre d'élèves du secondaire à prendre de l'avance sur le plan scolaire et professionnel en élargissant sa Majeure haute spécialisation. Cet automne, un programme concernant le secteur sans but lucratif a été lancé pour offrir aux élèves la possibilité d'acquérir une expérience pratique au sein d'organismes communautaires. Au cours de l'année 2010-2011, plus de 28 000 élèves suivront l'enseignement dispensé par plus de 1 000 programmes de Majeure haute spécialisation, dans plus de 530 écoles secondaires soit 8 000 élèves, 260 programmes et 100 écoles supplémentaires par rapport à l'année 2009-2010.
- Accès aux programmes après l'école L'Initiative d'activités après l'école prête main-forte aux enfants et aux jeunes issus de familles à faible revenu, y compris des groupes prioritaires tels que les populations autochtones, celles des régions rurales ou du Nord ou les nouveaux arrivants. Cette initiative continue à donner aux enfants et aux jeunes des occasions d'être plus actifs physiquement, d'apprendre à vivre sainement et à développer confiance en soi et résilience. À ce jour, ce programme a permis à environ 18 000 enfants et jeunes de participer à des activités parascolaires enrichies, qui sont proposées par plus d'une centaine d'organismes dans tout l'Ontario, sur plus de 300 sites. En 2010, cette initiative a été étendue à 11 sites des Premières nations et propose des activités à 425 enfants et jeunes, du jardin d'enfants à la douzième année.
- Programme d'été pour l'apprentissage en littératie Des études démontrent que les enfants issus de communautés à faible revenu perdent du terrain sur le plan scolaire au cours des mois d'été, ce qui contribue à renforcer les écarts d'apprentissage. En 2010, dans le but d'aider à réduire ces écarts, le ministère de l'Éducation a créé le Programme d'été pour l'apprentissage en littératie, qui est constitué de journées entières riches en activités récréatives et liées à la littératie. L'objectif est de consolider les compétences en lecture et en écriture, de diversifier le vocabulaire et de fournir de nombreuses activités d'été classiques, comme des excursions pédagogiques et des cours de natation. Au cours du premier été suivant son lancement, le programme a accueilli 1 300 enfants issus d'environ 50 conseils scolaires.



Possibilités offertes aux jeunes

La Stratégie Perspectives Jeunesse, par l'intermédiaire du Programme d'emplois d'été pour les jeunes et du programme Expérience de travail dans les services policiers pour les jeunes offre aux jeunes à risque une précieuse expérience professionnelle. Pour ces jeunes, c'est également l'occasion de développer leur confiance en eux et d'apprendre de nouvelles compétences très utiles pour leur avenir professionnel comme pour la santé de leur communauté. En 2009, le nombre d'emplois proposés par l'intermédiaire de la Stratégie Perspectives Jeunesse a plus que doublé. Avec l'ajout en 2010 de Sudbury et de 12 nouveaux services de police, le programme fonctionne désormais dans 32 collectivités de tout l'Ontario. Cette année, 4 700 jeunes ont décroché un emploi d'été à temps plein grâce à cette initiative.

Faire une différence

Utilisation communautaire des installations scolaires – Écoles prioritaires

L'impact de l'Initiative des écoles prioritaires est décrit dans cet extrait d'un rapport rédigé par un conseil scolaire de district de l'Ontario :

« La suppression des frais d'utilisation a offert de nouvelles possibilités à bon nombre de groupes qui, sinon, n'auraient jamais pu se permettre de louer des locaux pour leurs activités communautaires. [...] Cet accès aux installations scolaires à des fins communautaires a également eu un effet positif sur la participation des parents. »

Rapport semestriel de Grand Erie DSB

Fonds Action Jeunesse

Nous savons que la jeunesse de l'Ontario a un potentiel infini – à condition qu'on lui donne les moyens de faire fructifier ce potentiel. Depuis 2006, l'Ontario a alloué plus de 30 millions de dollars au Fonds Action Jeunesse, un programme qui soutient 111 projets axés sur la jeunesse et conçus pour améliorer les perspectives de la jeunesse torontoise, et notamment celles des jeunes qui résident dans les 13 quartiers prioritaires de la ville.

« J'ai commencé à travailler dans l'entrepôt, puis progressivement au magasin. J'ai été en contact avec les clients et différentes personnes. Cette expérience a été très positive, car le contact avec les gens était une de mes faiblesses auparavant. À la fin du programme, la société m'a en fait embauché. »

Michael, participant au Programme d'emplois d'été pour les jeunes

Dispositifs de soutien pour les jeunes pupilles de la Couronne

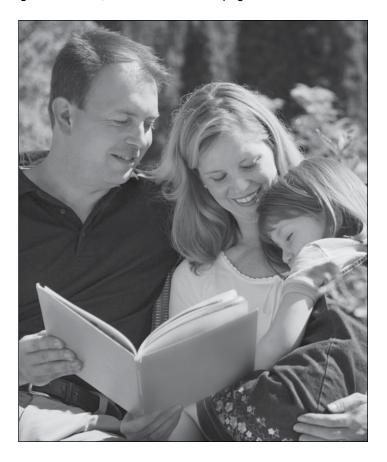
Certaines pupilles de la Couronne comptent parmi les enfants les plus vulnérables de l'Ontario. Afin d'offrir à ces jeunes des perspectives plus favorables, un certain nombre d'initiatives ont vu le jour. Elles proposent des mécanismes de soutien et des services supplémentaires pour permettre à ces jeunes de réussir dans la vie. Voici certains de ces supports :

- Un financement équivalent à celui de la Prestation ontarienne pour enfants propose aux enfants et aux jeunes pris en charge un meilleur accès aux activités éducatives, récréatives, culturelles et sociales, ainsi qu'un programme d'épargne permettant aux jeunes plus âgés de passer plus facilement dans le monde des adultes.
- L'Ontario s'emploie à favoriser la réussite scolaire des pupilles de la Couronne. Les équipes pour l'avancement de l'éducation des pupilles de la Couronne offrent ainsi des services de mentorat, d'entraide, de motivation et d'orientation dans toute la province.

Les familles qui ont les ressources et les outils favorisant le bien-être de leurs enfants

Stabilité financière

L'un des principaux volets de la Stratégie de réduction de la pauvreté consiste à fournir aux familles ontariennes une meilleure stabilité financière et à proposer des mesures d'allégement fiscal à tous les Ontariens et Ontariennes à faible revenu. Grâce à certains investissements et aux réformes fiscales exhaustives mises en œuvre par le gouvernement, une mère seule qui élève un enfant, qui travaille à temps plein au salaire minimum et qui perçoit toutes les prestations disponibles vit désormais au-dessus de la Mesure de faible revenu (MRF50). (Voir le tableau à la page 14, rajusté par rapport à 2010). Pour en savoir plus sur la réforme fiscale mise en œuvre par le gouvernement, veuillez consulter la page 14.

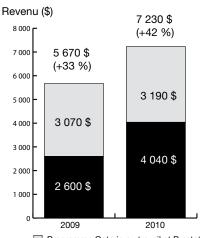


Faire une différence

Appuyer les familles : Prestation ontarienne pour enfants et aide sociale

Le ministère des Finances a élaboré ce scénario pour illustrer l'impact de l'effet combiné sur le revenu des crédits d'impôt actuels et des transferts fédéraux et provinciaux.

Variation du revenu annualisé depuis 2003 pour un parent seul avec deux enfants (âgés de 5 et 7 ans)



- Programme Ontario au travail et Prestation ontarienne pour enfants
- Crédits d'impôt et autres transferts

Remarques:

- Les crédits d'impôt et autres transferts incluent la Prestation fiscale canadienne pour enfants, le Supplément de la prestation nationale pour enfants, la Prestation universelle pour la garde d'enfants, le crédit pour taxe sur les produits et services, les crédits d'impôts fonciers et de taxe sur les ventes de l'Ontario et la prestation ontarienne de transition au titre de la taxe de vente en 2010.
- 2) Les revenus sont annualisés à la fin de l'année civile indiquée.
- 3) Le revenu familial annualisé augmenterait de 7 230 \$, passant de 17 060 \$ en 2003 à 24 290 \$ en 2010.
- 4) Le revenu familial annualisé augmenterait de 1 560 \$, passant de 22 730 \$ en 2009 à 24 290 \$ en 2010.

Source : ministère des Finances de l'Ontario

Prestation ontarienne pour enfants

La **Prestation ontarienne pour enfants** (POE) constitue la pierre angulaire de la Stratégie de réduction de la pauvreté. Elle propose une aide financière aux familles à faible revenu pour que celles-ci puissent fournir à leurs enfants les éléments essentiels à la réalisation de leur plein potentiel. Cette aide financière peut signifier beaucoup : elle peut concerner l'alimentation, l'habillement ou le logement, mais il peut aussi s'agir de donner à un enfant ou à un jeune la possibilité de participer à des activités complémentaires,

que ce soit après la classe ou en été. Cette prestation permet également aux familles de passer plus facilement de l'aide sociale à l'emploi puisqu'elle leur est versée quelle que soit la source de leurs revenus.

Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté de 2008, nous nous étions engagés à ce que le montant maximum annuel de la Prestation ontarienne pour enfants atteigne 1 310 dollars par enfant dans un délai de cinq ans. En juillet 2009, le programme d'augmentation de la POE a été accéléré de deux ans, et les familles à faible revenu reçoivent désormais 1 100 dollars par an et par enfant, soit près de 92 dollars par mois. Cela représente une augmentation de 83 pour cent par rapport au montant maximum de 2008, et 210 000 enfants supplémentaires bénéficient de la prestation. L'impact complet des augmentations de la POE n'est pas entièrement reflété dans les indicateurs de revenu de 2008 en raison du décalage de deux ans touchant la publication des données de Statistique Canada. En 2010, la POE est versée à plus d'un million d'enfants.

Accès aux soins de santé

D'importantes mesures ont également été mises en œuvre pour que les familles à faible revenu puissent répondre aux besoins médicaux de leurs enfants.

- Beaux sourires Ontario, une mesure adoptée en 2010, s'appuie sur les investissements publics réalisés en matière de santé dentaire pour fournir toute une gamme de traitements dentaires préventifs et précoces aux enfants et aux jeunes issus de familles à faible revenu n'ayant pas accès à une couverture dentaire. Les services proposés incluent examens buccaux, soins d'entretien, obturations et radiographies. On estime qu'un maximum de 130 000 enfants et jeunes âgés de 18 ans ou moins bénéficiera des services offerts dans le cadre de ce programme, avec à la clé une amélioration de la santé dentaire et donc de la santé générale des enfants vivant dans la pauvreté.
- Le programme de soins dentaires pour enfants (PSDE) continue à proposer des soins dentaires d'urgence à des enfants et à des jeunes issus de familles qui ne disposent pas d'une couverture dentaire leur permettant d'accéder à ce type de traitement. En 2009, le programme a été étendu aux enfants jusqu'à l'âge de 18 ans, et a permis de fournir des soins dentaires d'urgence à 50 779 enfants et jeunes souffrant de graves problèmes bucco-dentaires qui n'auraient peut-être pas pu être traités dans d'autres circonstances.
- Une alimentation de qualité est également un prédicteur important de la performance scolaire. Les enfants ne

sont pas enclins à apprendre quand ils ont faim. En 2008, comme première étape de la Stratégie de réduction de la pauvreté, une augmentation annuelle de 9,4 millions de dollars a été accordée en faveur du **Programme de bonne nutrition des élèves**, ce qui porte l'investissement annuel total à 17,9 millions de dollars. Cette initiative permet d'organiser environ 1 000 programmes de petit-déjeuner dans les collectivités défavorisées de toute la province, et a servi des collations et des repas à plus de 520 000 enfants au cours de l'année 2009-2010.

- Par le biais de l'Entente de développement de la petite enfance du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, le gouvernement a également versé 4,4 millions de dollars pour appuyer l'exécution du Programme de lutte contre les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale chez les Autochtones et du Programme de nutrition des enfants autochtones, qui a été mis en œuvre auprès de 180 communautés autochtones, à l'intérieur comme à l'extérieur des réserves.
- Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée étudie le rapport du Comité spécial de la santé mentale et des dépendances, intitulé Sur le chemin du mieux-être : Le plan d'action compréhensif sur la santé mentale et les dépendances à l'intention des Ontariens et Ontariennes, ainsi que le rapport du Groupe consultatif ministériel de la santé mentale et de la lutte contre les dépendances intitulé Respect, rétablissement, résilience : recommandations pour la Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Ces deux rapports seront utilisés par le gouvernement dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances. De surcroît, le ministère a mis 1 000 logements avec services de soutien à la disposition de personnes ayant des problèmes de toxicomanie, afin que celles-ci puissent conserver un domicile au sein de leur collectivité.

« Les travaux de recherche menés dans le monde entier ont montré que l'intervention précoce et l'accès aux soins préventifs permettent d'améliorer la santé buccale des enfants. Beaux sourires Ontario est une excellente première initiative qui permet de satisfaire les besoins en hygiène buccale des enfants de la province. Aucun enfant ne devrait avoir à supporter les effets souvent douloureux de la carie dentaire, qui constitue l'une des principales causes d'absence scolaire. »

Dre Lynn Tomkins, présidente, Ontario Dental Association

Des possibilités offertes à tous

Tous les Ontariens et Ontariennes devraient avoir accès aux possibilités et aux outils dont ils ont besoin pour réussir :

- Mesures d'allégement fiscal en Ontario
- Accès à l'emploi et possibilité de s'affranchir du chômage
- Salaire minimum équitable et conditions de travail améliorées
- Logement sécuritaire et abordable

Mesures d'allégement fiscal en Ontario

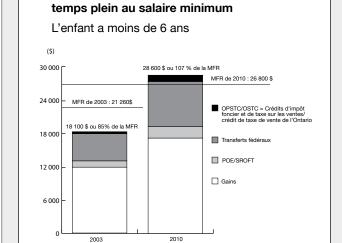
La réforme fiscale de fond en Ontario débouchera sur la création d'emplois et l'augmentation des revenus. Elle permettra de pérenniser les services publics essentiels comme les soins de santé et l'éducation, en créant une économie plus solide et compétitive. Une étude datant de décembre 2009², effectuée par le Centre canadien des politiques alternatives, actualisée en janvier 2010, a conclu que l'impact de la TVH sur les familles à fable revenu est inférieur et qu'il a été plus que compensé par l'augmentation des crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes. Dans le cadre du plan **Ontario ouvert** sur le monde, le gouvernement accorde de nouvelles mesures d'allégement fiscal en faveur des Ontariennes et Ontariens à faible revenu ou à revenu moyen. La mise en œuvre de ces mesures a commencé en 2010. Voici quelques exemples de ces mesures:

- Quatre-vingt-treize pour cent des contribuables ontariens bénéficient d'une réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers, et 90 000 contribuables à faible revenu ont été exonérés du paiement de cet impôt, car ils figurent désormais dans la tranche d'imposition la plus basse.
- Le nouveau crédit de taxe de vente de l'Ontario, qui est permanent et remboursable, fournit jusqu'à 260 dollars par an et par personne. En août 2010, les Ontariennes et Ontariens à faible revenu ou à revenu moyen admissibles ont commencé à recevoir le premier versement trimestriel de ce crédit d'impôt.

Faire une différence

Appuyer les familles : Aider les familles à faible revenu qui travaillent à s'extraire de la pauvreté L'augmentation des crédits d'impôt, de la POE et du salaire minimum aide les familles à faible revenu qui travaillent et encourage les gens à intégrer la population active.

Parent seul avec un enfant, qui travaille à



Remarques:

- Les gains correspondent en gros au salaire minimum multiplié par 37,5 heures par semaine et 52 semaines par année.
- 2) Le crédit d'impôt pour les impôts fonciers en 2010 est basé sur un loyer mensuel de 650 \$.
- Les transferts fédéraux et la POE/le SROFT sont des montants annualisés basés sur les prestations mensuelles versées en décembre.
- 4) Les crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes, le nouveau crédit de taxe sur les ventes et les prestations de transition sont basés sur des montants payés au cours de l'année civile. Aux fins de simplicité, les crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes restent constants et correspondent à leur valeur de 2010. Les transferts fédéraux incluent la PFCE, la PNE, le crédit pour taxe sur les produits et services, la PUGE et la PFRT.
- La prestation ontarienne de transition au titre de la taxe de vente proposera à environ 6,6 millions de particuliers et de familles jusqu'à trois versements de transition en 2010 et 2011 afin de les aider à s'adapter à la nouvelle taxe de vente harmonisée. Les familles ontariennes admissibles (y compris les parents seuls) qui gagnent jusqu'à 160 000 dollars recevront trois versements en franchise d'impôt d'un montant total de 1 000 dollars.
- Le projet de crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers bénéficierait à

² Not a Tax Grab After All, A Second Look at Ontario's HST, Centre canadien des politiques alternatives, disponible à www.policyalternatives.ca

2,8 millions de personnes seules et de familles ontariennes. Le crédit accorderait jusqu'à 900 dollars par an au titre de l'allégement sur la taxe de vente sur l'énergie et sur l'impôt foncier aux personnes qui ne sont pas des aînés, et jusqu'à 1 025 dollars par an aux personnes âgées.

- Le crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario fournira jusqu'à 130 dollars par an aux personnes seules et jusqu'à 200 dollars par an aux familles.
- Le nouveau crédit permanent et remboursable proposé par l'Ontario, à savoir le crédit d'impôt pour les activités des enfants donnera aux parents les moyens d'inscrire leurs enfants à des activités sportives, artistiques ou à d'autres types d'activités. On estime qu'il concernera environ 1,8 million d'enfants dans 1,1 million de familles ontariennes.
- La Subvention ontarienne aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier a été doublée en 2010. Elle s'élève désormais à 500 dollars par an et aide les personnes âgées à demeurer chez elles.

« L'élargissement de l'éventail de crédits d'impôt remboursables offerts aux Ontariennes et Ontariens à faible revenu constitue une composante importante du système de sécurité du revenu au XXIº siècle. Une fois combinés à l'éducation et à la sensibilisation, les crédits d'impôt remboursables représentent un outil efficace de réduction de la pauvreté. »

> Michael Oliphant, directeur de la recherche et des communications, Daily Bread Food Bank

Accès à l'emploi et possibilité de s'affranchir du chômage

Soutien pour les étudiants de niveau postsecondaire

Nous savons que l'éducation accroît le potentiel de prospérité et nous savons aussi que dans les dix ans qui viennent, sur dix nouveaux emplois créés, sept demanderont un niveau de formation ou d'éducation postsecondaire. Par conséquent, depuis 2003, nous avons accru les taux d'obtention de diplôme d'études secondaires, amélioré les dispositifs d'aide et créé des milliers de nouvelles places dans les collèges, les universités et les établissements de formation en apprentissage. Aujourd'hui, 200 000 étudiants supplémentaires suivent les cours d'un établissement

postsecondaire ou une formation en apprentissage. En améliorant l'accessibilité et l'abordabilité des études au collège ou à l'université, nous permettons aux Ontariennes et aux Ontariens d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour être compétitifs sur le marché du travail actuel.

- En 2010-2011, le gouvernement verse 81 millions de dollars supplémentaires pour soutenir financièrement les étudiants des collèges et des universités.
- Les améliorations apportées au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) annoncées en 2010 prévoient de simplifier les demandes déposées au titre du RAFEO, d'améliorer l'accès à l'aide financière et d'accroître la souplesse du remboursement du prêt. Ces changements aideront environ 210 000 Ontariennes et Ontariens au cours de l'année 2010-2011 et environ 230 000 au cours de l'exercice 2011-2012.
- Le RAFEO a également apporté des changements à sa Garantie d'accès aux études pour veiller à ce que les étudiants ontariens qualifiés et dans le besoin aient la possibilité d'accéder à des ressources leur permettant de payer leurs frais de scolarité, leurs livres et les frais obligatoires. Grâce à ces dispositifs d'aide, les étudiants qui auraient sans doute dû renoncer à terminer leurs études seront désormais plus nombreux à pouvoir obtenir leur diplôme.

Formation

Faire une différence

Deuxième carrière

Mélissa est une mère seule qui se bat pour sortir du cycle de pauvreté qui a rythmé sa vie. Quand elle a été licenciée du poste qu'elle occupait chez un fabricant de pièces automobiles, elle a entrepris de suivre une nouvelle formation par le biais de Deuxième carrière, et a choisi de procéder à un rattrapage scolaire et à une formation professionnelle pour une carrière dans le secteur des soins de santé.

Elle déclare que « Deuxième carrière m'a donné la possibilité de décider de mon avenir et m'a ouvert des portes qui, sinon, seraient restées fermées. Je n'ai pas assez de mots pour exprimer ma gratitude. Merci à tous ceux et celles qui m'ont aidée, et merci à l'Ontario d'avoir mis en œuvre le programme Deuxième carrière. Je suis fière de moi, et fière d'avoir acquis de nouvelles compétences pour aider les autres. Sans Deuxième carrière, cela aurait été impossible. »

Nous savons qu'à cause de la récession et d'un marché de l'emploi changeant, de nombreux Ontariens et Ontariennes ont besoin de se reconvertir et d'acquérir de nouvelles compétences afin de trouver un nouvel emploi et se relever.

- L'Ontario a lancé un programme innovant, Deuxième carrière, qui continue à aider les personnes mises à pied à se former à de nouvelles carrières, dans des professions qui ont le vent en poupe dans la province. Depuis son lancement en juin 2008, plus de 36 000 personnes ont pris part à ce programme. Ainsi, de nombreuses personnes licenciées dans le secteur automobile ont pu se former à des carrières dans des domaines aussi variés que le droit, l'administration de la sécurité et la préparation des aliments. On estime que d'ici avril 2012, près de 60 000 personnes auront participé au programme Deuxième carrière, et auront ainsi contribué à constituer la main-d'œuvre formée et hautement qualifiée dont l'Ontario a besoin pour être compétitif.
- Pour la deuxième année consécutive, le gouvernement a également revu à la hausse le financement des programmes de formation relais, qui proposent des

Faire une différence

Programme de formation des femmes aux métiers spécialisés et à la technologie de l'information

Kathryn, 25 ans, a toujours aimé être physiquement active et travailler de ses mains. Alors qu'elle travaillait auprès de la division de construction et d'entretien de MacFarlane, elle a entendu parler de l'Initiative de formation des femmes aux métiers spécialisés. Après que sa candidature a été acceptée et à l'issue de ses études, elle a obtenu un travail auprès de Jamesway Construction et a commencé à travailler la semaine suivant l'obtention de son diplôme. Elle y travaille depuis près d'un an et elle est comblée sur le plan professionnel. Récemment, elle s'est également vu proposer un apprentissage en menuiserie et, en tant que diplômée de l'Initiative de formation des femmes aux métiers spécialisés, elle a la possibilité d'accéder directement à la deuxième année du programme. L'animateur d'émission télévisée Mike Holmes a déclaré à l'occasion d'un entretien que « L'Initiative de formation des femmes aux métiers spécialisés et le Programme de formation des femmes à la technologie de l'information ont constitué un succès retentissant pour tous les participants. En tant qu'employeur, j'ai bénéficié de l'ajout d'une diplômée très bien formée de l'Initiative de formation des femmes aux métiers spécialisés à mon personnel. »

formations rapides, efficaces et propres à une profession spécifique afin d'aider les personnes formées à l'étranger à obtenir leur permis d'exercer et à trouver un emploi dans leur discipline, sans avoir à suivre deux fois les mêmes études. En 2010, le gouvernement a annoncé le financement de 22 nouveaux programmes et le renouvellement du financement de 17 programmes existants. Grâce à ces programmes, plus de 6 000 nouveaux arrivants hautement qualifiés devraient pouvoir trouver un emploi qui correspond à leurs compétences et à leur expérience.

• Le Programme de formation des femmes aux métiers spécialisés et à la technologie de l'information est une initiative ontarienne qui continue à aider les femmes au chômage ou sous-employées à suivre une formation qui leur permettra de décrocher un emploi dans un domaine à forte demande et d'être mieux rémunérées. En 2009, 177 femmes ont été diplômées par le biais du Programme de formation des femmes aux métiers spécialisés et à la technologie de l'information. Ce programme a permis à ces femmes de perfectionner leurs compétences et d'acquérir une expérience pratique – deux éléments nécessaires pour les aider, elles et leur famille, à sortir de la pauvreté tout en satisfaisant les besoins de la province en main-d'œuvre qualifiée.

Emploi

De nombreux programmes et dispositifs de soutien innovants ont été élaborés à partir des témoignages de personnes ayant fait l'expérience de la pauvreté, et de leurs observations sur les éléments qui constituent les principaux obstacles à l'emploi.

- Par le biais de son initiative de renouvellement de la prestation des services, Emploi Ontario a ouvert l'accès à un nouveau service d'emploi à guichet unique grâce auquel les Ontariennes et les Ontariens se voient proposer toute une gamme de services pour l'emploi et de programmes de formation susceptibles de les aider à trouver et à conserver un emploi.
- Le nouveau réseau des services d'Emploi Ontario a été lancé avec succès en août 2010, et fournit désormais des prestations de services à tous les Ontariens et Ontariennes par l'intermédiaire de 400 centres situés dans toute la province.

Éliminer les obstacles

En janvier 2010, le Conseil consultatif d'examen de l'aide sociale a été fondé pour formuler des recommandations sur la portée et le cadre de référence d'un examen du système de l'aide sociale de l'Ontario, et pour conseiller

la ministre des Services sociaux et communautaires quant aux modifications à court terme qui seront éventuellement apportées aux règles de l'aide sociale. Depuis lors, la province a donné suite à quatre des recommandations concernant le changement des règles de l'aide sociale. Ces changements visent à réduire la complexité du système, à améliorer son équité et à éliminer les obstacles. Le rapport final du Conseil consultatif d'examen de l'aide sociale et ses recommandations sur la portée et le cadre de référence de l'Examen de l'aide sociale ont été transmis au gouvernement en mai 2010.

Pour aller de l'avant, une commission dirigée par deux directeurs a été établie pour prendre en charge l'Examen de l'aide sociale en Ontario. Cet examen s'emploiera à mettre en œuvre un système de sécurité du revenu digne du XXIe siècle, qui permettrait à tous les Ontariens et Ontariennes de vivre avec dignité, de participer à la vie de leur communauté et de contribuer à une économie prospère. Cet examen formulera des recommandations concernant la meilleure facon d'améliorer les résultats sur le plan du travail, de proposer des mécanismes appropriés pour le soutien du revenu et l'accès à des options permettant de rejoindre la population active et de participer au marché du travail, et de garantir la sécurité financière des personnes qui ne sont pas en mesure de travailler. Il évaluera et déterminera l'efficacité de l'aide sociale et la manière dont elle influence - et est influencée par - d'autres éléments du système global de sécurité du revenu au Canada. L'examen évoquera également le rôle du gouvernement fédéral en ce qui concerne la sécurité du revenu en Ontario.

Faire une différence

Microskills – PARO Centre for Women's Enterprise

PARO Centre for Women's Enterprise (Thunder Bay) est un organisme local sans but lucratif qui accroît l'indépendance financière des femmes et de leur famille en les aidant à lancer, développer et faire fructifier leur microentreprise.

Pour certaines femmes, le travail indépendant constitue la seule option viable. Malheureusement, de nombreuses femmes ne disposent pas d'une cote de solvabilité suffisante pour leur donner accès au crédit, et elles ne sont donc pas en mesure de réaliser un emprunt auprès d'une banque. Les cercles de crédit d'entraide de PARO donnent à ces femmes la possibilité d'obtenir des prêts d'entraide compris entre 500 et 5 000 dollars, et leur fournissent le soutien continu dont elles ont besoin pour réussir.



Salaire minimum équitable et conditions de travail améliorées

Salaire minimum équitable

En 2010, le salaire minimum a été porté à 10,25 dollars par heure. Il s'agit de la septième hausse consécutive depuis 2003, année depuis laquelle le salaire minimum a augmenté de près de 50 pour cent. L'Ontario a désormais le salaire minimum le plus élevé du Canada.

Conditions de travail améliorées

- Le ministère du Travail a recruté 40 nouveaux agents des normes d'emploi pour améliorer la conformité des employeurs aux normes d'exposition en milieu de travail. Le ministère a également lancé des mesures d'éducation et de relations avec les employeurs, et noué des partenariats avec des associations d'employeurs et d'autres parties prenantes pour améliorer la conformité, renforcer la protection offerte aux travailleurs ontariens les plus vulnérables et réduire le nombre de plaintes en attente. En 2009, 4,5 millions de dollars ont été consacrés à ces objectifs, et le budget de 2010 prévoit de verser 6 millions de dollars supplémentaires sur deux ans.
- Les nouvelles dispositions relatives à l'application des règles d'emploi pour les agences de placement temporaires prévues par la Loi de 2000 sur les normes d'emploi permettent de veiller à ce que les personnes employées par des agences de placement temporaire jouissent des mêmes droits que les autres employés, y compris en ce qui concerne le préavis de licenciement et les indemnités de cessation d'emploi, les jours fériés et le

droit d'accepter de travailler pour un client de l'agence de placement temporaire sans mesures restrictives.

• Le 21 octobre 2009, le ministre du Travail a présenté la Loi de 2009 sur la protection des étrangers dans le cadre de l'emploi (aides familiaux et autres) pour veiller à ce que les étrangers employés en tant qu'aides familiaux bénéficient d'une protection adéquate en vertu de la loi provinciale. La Loi, qui est entrée en vigueur le 22 mars 2010, interdit aux recruteurs de demander des frais aux étrangers qui travaillent ou qui cherchent un emploi d'aide familiale en Ontario.

Faire une différence

Programmes de formation relais

Une éducatrice de la petite enfance (EPE) formée à l'étranger a pu trouver un emploi en Ontario, mais seulement auprès d'une chaîne de restauration rapide. Moins d'un an après avoir commencé un programme de formation relais en Ontario, elle est désormais éducatrice EPE autorisée et travaille dans son secteur d'activité en Ontario.

Logement sécuritaire et abordable

L'abordabilité du logement joue un rôle central dans la lutte contre la pauvreté. Le gouvernement a investi quelque 2,5 milliards de dollars pour appuyer la construction et la remise en état de plus de 200 000 logements, et fournir plus de 35 000 nouveaux suppléments au loyer aux personnes les plus vulnérables de l'Ontario. Chaque année, l'Ontario investit également environ 450 millions de dollars dans le logement et les services de prévention de l'itinérance afin de venir en aide aux Ontariennes et aux Ontariens en difficulté.

Stratégie Bâtir des fondations : bâtir des avenirs

Afin de renforcer sa Stratégie de réduction de la pauvreté, le gouvernement va de l'avant avec une **Stratégie Bâtir des fondations:** bâtir des avenirs, dont l'objectif est d'offrir à la population ontarienne un meilleur accès à des logements adéquats, convenables et abordables. Nous aidons les familles à s'épanouir en créant de nouvelles possibilités d'emploi, en promouvant des quartiers sûrs et en veillant

à ce que les Ontariennes et les Ontariens bénéficient des ressources, des services et des programmes dont ils ont besoin. Cette stratégie vient répondre aux consultations publiques menées dans toute la province, à la lumière desquelles il apparaît que le système de logement est trop complexe et crée des obstacles auxquels se heurtent les personnes qui bénéficient de ces services, ou qui les fournissent. La stratégie établit des fondements solides pour transformer la prestation des services sociaux et liés au logement en Ontario. Une nouvelle loi sur les services de logement est en projet. Elle favoriserait une approche plus souple et axée sur la population, de sorte que les services puissent être adaptés aux besoins spécifiques des collectivités locales.

Aujourd'hui, il existe plus d'une vingtaine de programmes de logement ou de prévention de l'itinérance à l'échelle de la province. Chaque programme fonctionne de façon indépendante et obéit à des règles qui lui sont propres. En raison de ce manque de coordination, les personnes qui ont besoin de ces services peuvent trouver qu'il est difficile d'avoir accès à ces programmes, et donc se décourager. L'une des priorités de cette stratégie consiste à homogénéiser la mosaïque actuelle des programmes provinciaux sur le logement, et à donner aux administrations municipales les moyens d'élaborer des solutions applicables à l'échelle locale pour répondre aux besoins des familles et des personnes en matière de logement.

Durant les consultations, certains de nos partenaires ont proposé la création d'une prestation ontarienne de logement afin d'aider les Ontariennes et les Ontariens à faible revenu à payer leur loyer. Les défis financiers actuels ne nous permettent pas d'introduire un tel programme en ce moment. Cependant, rien n'interdit au ministère des Affaires municipales et du Logement de collaborer avec le ministère des Services sociaux et communautaires et nos partenaires du secteur du logement pour étudier cette option de même que d'autres options destinées aux Ontariennes et Ontariens à faible revenu.

Rénovation et réhabilitation des logements sociaux

Le gouvernement provincial investit 622 millions de dollars, somme assortie d'un financement paritaire fédéral, dans le cadre d'une **Entente concernant le logement abordable** conclue en 2009 et visant à proposer un nouveau financement de 1,2 milliard de dollars en faveur des programmes de logement abordable. Pour améliorer la santé et la sécurité des personnes qui résident dans des logements sociaux communautaires, et pour rendre ces

bâtiments plus accessibles aux personnes âgées et aux personnes handicapées, 700 millions de dollars ont été investis par l'intermédiaire du **Programme de rénovation et de modernisation des logements sociaux**. Cette somme financera la réparation et la réhabilitation énergétique de plus de 173 000 logements sociaux en Ontario. De plus, le nouveau financement inclura 540 millions de dollars destinés à la construction de plus de 4 500 nouveaux logements abordables, dont environ 307 millions seront consacrés à la création de logements locatifs abordables pour les personnes âgées à faible revenu, et plus de 57 millions à la création de logements locatifs abordables pour les pour les personnes handicapées.

Par le biais d'**Infrastructure Ontario**, le gouvernement a également accordé plus de 200 millions de dollars sous forme de prêts aux organismes qui fournissent des logements sociaux et abordables sans but lucratif afin qu'ils réduisent les frais de services d'utilité publique, améliorent l'efficacité énergétique des bâtiments, réhabilitent les propriétés et améliorent la qualité de vie des locataires dans toutes les collectivités ontariennes. Cet investissement a permis aux administrations municipales et aux fournisseurs de logements d'économiser plus de 13 millions de dollars pendant la période de construction et la durée du prêt grâce aux taux compétitifs d'Infrastructure Ontario.

Soutien aux locataires

Plus de 23 800 familles ontariennes ont évité l'expulsion grâce au **Programme provincial de banques d'aide au loyer**, une initiative qui permet aux locataires de conserver leur logement en couvrant le montant de leur loyer pendant une période pouvant aller jusqu'à deux mois. Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, le gouvernement a stabilisé à cinq millions de dollars par an le financement du Programme provincial de banques d'aide aux loyers. Depuis son lancement en 2004, le gouvernement a fourni plus de 33,8 millions de dollars à ce programme.

Faire une différence

Prestation ontarienne pour enfants

« [La POE] aide les parents à procurer de nouvelles expériences à leurs enfants et elle les aide au quotidien. »

Agent d'aide au recouvrement travaillant auprès du Centre communautaire et familial Jane/Finch

Des fondements socioéconomiques plus solides

La santé et la prospérité de l'Ontario reposent sur des fondements socioéconomiques solides :

- Une économie dynamique qui propose des emplois aux Ontariens et Ontariennes et leur permet de construire leur avenir
- Des communautés fortes et des services communautaires efficaces
- Un secteur sans but lucratif valorisé et épaulé

Une économie dynamique qui propose des emplois aux Ontariens et Ontariennes et leur permet de construire leur avenir

Plan Ontario ouvert sur le monde

Le gouvernement de l'Ontario a lancé un plan guinguennal ambitieux baptisé plan Ontario ouvert sur le monde dans le but de renforcer notre économie et de créer de nouveaux emplois pour les familles ontariennes. Le plan Ontario ouvert sur le monde appuie les ambitions de la Stratégie de réduction de la pauvreté par le biais de nouveaux investissements dans la création d'emplois, le secteur des soins de santé et l'éducation. Il joue un rôle particulièrement important pour nous permettre d'atteindre nos objectifs en matière de réduction de la pauvreté dans les trois années à venir, étant donné que ces objectifs dépendent de la santé et de la croissance de l'économie. Le plan Ontario ouvert sur le monde va stimuler l'économie et créer de nouveaux emplois en améliorant les infrastructures ontariennes, en instaurant un climat économique qui attirera de nouveaux investisseurs et en aidant les entreprises à prospérer. Il soutiendra également l'innovation afin de permettre à la province de trouver de nouveaux débouchés au niveau international, et en dotant la population ontarienne des compétences et des connaissances dont elle a besoin pour être prête à intégrer le marché de l'emploi de demain.

Des communautés fortes et des services communautaires efficaces

Soutenir les organismes communautaires

Grâce à la Fondation Trillium de l'Ontario, les organismes communautaires ont reçu des subventions de 63 millions de dollars sur quatre ans afin de promouvoir dans toute la province de nombreux programmes qui luttent contre la pauvreté et ses conséquences. Ces programmes répondent aux besoins locaux et ciblent différents aspects – développement de la petite enfance, maturité scolaire et littératie, soutien des jeunes à risque, emploi et formation à l'emploi, installations et services sociaux et récréatifs, infrastructures communautaires et programmes dédiés aux communautés autochtones.

Faire une différence

Collectivités dynamiques – Actions locales pour réduire la pauvreté

Le programme Collectivités dynamiques est une initiative pancanadienne grâce à laquelle 13 collectivités ont mis en œuvre des approches inédites et innovantes pour réduire la pauvreté. Ces approches mettent l'accent sur la collaboration intersectorielle, sur des mécanismes exhaustifs de réflexion et d'action, sur la création de ressources communautaires et sur un processus d'apprentissage et de changement à long terme.

Grâce au soutien financier de la Fondation Trillium de l'Ontario, Tamarack élargit actuellement les activités de ses centres d'apprentissage au sein des plus grandes collectivités ontariennes. Ce projet, qui est axé sur la réduction de la pauvreté, aide les collectivités à coopérer dans de nombreux secteurs pour remédier à des problèmes sociaux difficiles. Tamarack propose des services d'encadrement. l'accès à des séminaires audio. à des conférences, à des communautés de praticiens et à de nombreuses ressources dans l'objectif d'aider les collectivités de tout l'Ontario à renforcer leur capacité à travailler en collaboration et à mettre en place des indicateurs de résultats pour devenir plus dynamiques. Tamarack publie de nombreuses études qui expliquent ce travail ainsi que la façon de mesurer les changements réalisés dans les collectivités (« Measuring Community Change »).

Un meilleur accès aux services

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée collabore avec l'équipe chargée du projet Building Strong Neighbourhoods Strategy de United Way Toronto (Centraide Toronto) pour que les résidents et groupes communautaires locaux puissent accéder à des services qui auparavant n'existaient pas ou étaient inadéquats. Ces pôles communautaires sont nés de l'association de partenaires communautaires indépendants, qui se sont regroupés pour pouvoir offrir à leurs communautés à risque élevé une vaste gamme de services en mesure de répondre plus efficacement à leurs besoins. Ces services vont de l'accès aux soins de santé aux services d'établissement pour les nouveaux arrivants. En 2010, trois pôles communautaires ont été mis en place dans des quartiers prioritaires de la région du grand Toronto, notamment à Eglinton East/Kennedy Park, Westin-Mount Denis et Crescent Town.

Afin d'optimiser l'utilisation des ressources communautaires à l'échelle de la province, le ministère de l'Éducation a élaboré en 2010 une **Politique des partenariats de partage des installations** à l'intention de tous les conseils scolaires. L'objectif de cette politique est d'encourager la collaboration avec les partenaires communautaires pour que les conseils scolaires tirent le meilleur parti des ressources publiques qu'ils détiennent.

Favoriser l'intégration des installations communautaires

L'Initiative des écoles prioritaires vient d'être étendue et procure un financement à certains conseils scolaires afin qu'ils puissent offrir à des groupes sans but lucratif l'accès gratuit aux installations scolaires en dehors des heures de cours. Les groupes sans but lucratif admissibles sont ainsi en mesure de proposer des programmes gratuits ou plus abordables aux communautés qui en ont le plus besoin. Au cours de l'année scolaire 2010-2011, cette initiative sera mise en place par 32 conseils scolaires et dans 175 écoles. Ce programme. qui fait partie de l'Initiative d'utilisation communautaire des installations scolaires, permet aux organismes sans but lucratif d'offrir des programmes plus abordables au sein de la collectivité et d'aider les élèves et les familles en leur ouvrant l'accès à un plus grand nombre de programmes et de services. Les données communiquées en mars 2010 indiquaient qu'au cours de l'année scolaire 2009-2010, les programmes mis en place au sein d'écoles prioritaires avaient enregistré plus de 550 000 visites, et plus de 1 100 permis avaient été délivrés à des groupes sans but lucratif.

Un secteur sans but lucratif valorisé et épaulé

Réforme législative

D'importantes mesures ont été adoptées en vue de la réforme de la Loi sur les personnes morales. L'objectif de cette réforme est de constituer un cadre législatif moderne pour régir les organismes sans but lucratif constitués en personne morale en Ontario. La Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif, qui a reçu la sanction royale, aura des effets bénéfiques pour de très nombreuses organisations, y compris celles qui fournissent des services et des ressources aux personnes les plus vulnérables de l'Ontario. Cette nouvelle loi vise à faciliter les opérations de ces organisations sans but lucratif et à favoriser la croissance économique.

Partenariat avec le secteur sans but lucratif

Par le biais du Projet de partenariat, le gouvernement a lancé des discussions à l'échelle de la province pour savoir comment renforcer sa relation avec le secteur sans but lucratif de l'Ontario. Ce projet est une collaboration entre le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration et la Fondation Trillium de l'Ontario, et vise à rationaliser et faciliter les efforts continus déployés par le gouvernement et le secteur sans but lucratif pour prêter main-forte aux particuliers et aux communautés. Le secteur sans but lucratif de l'Ontario constitue un pilier essentiel de l'économie de la province et fournit des ressources, des services et des renseignements aux personnes touchées par la pauvreté. Le Projet de partenariat entre dans le cadre des initiatives menées sur une base permanente par le gouvernement de l'Ontario pour réduire les obstacles administratifs et améliorer les services destinés aux organismes sans but lucratif de sorte qu'ils puissent consacrer davantage de temps et de ressources à aider les Ontariennes et les Ontariens vulnérables.

Soutien de l'innovation sociale

Le gouvernement étudie présentement plusieurs approches dont l'objectif est de soutenir l'innovation sociale et les initiatives à visée sociale dans toute la province. Pour réussir à réduire la pauvreté, nous devrons trouver des méthodes innovantes et créatives afin de faire les choses différemment.

- La Génération de l'innovation sociale (GiS) du District de la découverte MaRS (GiS@MaRS) a conclu un partenariat avec la Bourse de Toronto et l'Ontario Association of Food Banks (OAFB) pour élaborer une étude de faisabilité et un programme pilote dans le cadre de la Social Venture Exchange (SVX). La SVX proposera une plateforme pour évaluer et attirer des financements durables pour les sociétés à but social, qu'il s'agisse d'organismes sans but lucratif entreprenants ou d'entreprises sociales, et serait la première initiative de ce genre au Canada.
- Le gouvernement poursuit ses initiatives d'approvisionnement responsable, qui appuient les entreprises sociales qui souhaitent faire affaire avec le gouvernement de l'Ontario. Ceci permet de veiller à ce que le gouvernement trace la voie et serve de modèle au secteur parapublic et aux marchés de consommation.
- Un registre en ligne des entreprises à but social (Social Venture Registry), qui a été lancé en 2010, permet aux visiteurs de se renseigner sur les entreprises à but social ainsi que sur leurs avantages pour la population ontarienne. Elle permet également de mettre en relation les leaders, les investisseurs et les fournisseurs du secteur de l'entreprise sociale. Ce registre peut être consulté à l'adresse suivante :
 www.marsdd.com/aboutmars/partners/sig/svr.
- L'Ontario étudie également le modèle d'entreprise fondé sur les intérêts communautaires (Community Interest Company [CIC]), une initiative menée au Royaume-Uni, afin de déterminer si une telle expérience serait faisable en Ontario. Un livre blanc intitulé « Social Entrepreneurship — Legislative Innovations » a été publié par MaRS en 2010 dans le cadre d'une série d'études explorant les possibilités et les enjeux qui influencent la

croissance des entreprises sociales dans notre province.

3. MESURES

INDICATEURS ET RÉSULTATS

Dans le cadre de notre Stratégie de réduction de la pauvreté, il est important de fixer des objectifs et d'établir des indicateurs qui permettent de mesurer les progrès réalisés. Notre gouvernement est conscient que pour améliorer les choses, il faut d'abord les mesurer. La mesure de la progression aidera le gouvernement à comprendre les éléments qui sont en progression et à prendre des décisions pour apporter des changements aux domaines qui ne progressent pas.

À propos des indicateurs

Réduire la pauvreté est une initiative complexe qui requiert une approche globale et concertée à long terme. De même, la mesure des progrès réalisés fait appel à un ensemble exhaustif d'indicateurs par rapport auxquels la progression peut être évaluée.

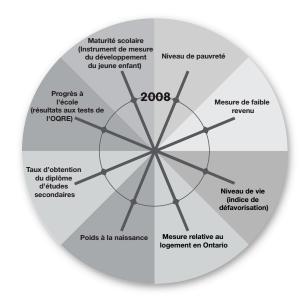
Au cours du processus d'élaboration de la Stratégie de réduction de la pauvreté, nous avons sélectionné un ensemble de huit indicateurs qui, une fois considérés dans leur ensemble, permettent de mesurer de façon fiable l'impact de notre stratégie. Ces huit indicateurs portent sur des aspects essentiels qui illustrent la portée des possibilités, comme les niveaux de revenu, l'éducation, la santé, le logement et le niveau de vie. Les huit indicateurs choisis sont les suivants :

- 1. Maturité scolaire
- 2. Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires
- 3. Progrès à l'école
- 4. Poids à la naissance
- 5. Mesure de faible revenu (MFR)
- 6. Niveau de pauvreté
- 7. Niveau de vie
- 8. Mesure relative au logement en Ontario

Les données fournies par Statistique Canada pour les indicateurs concernant le revenu datent d'il y a 18 mois. Autrement dit, le rapport de 2010 mesure les progrès réalisés en prenant les données de 2008 comme données de référence. Il est important de souligner que Statistique Canada a modifié sa méthode de calcul de la Mesure de faible revenu (MFR) pour qu'elle soit en adéquation avec la façon dont la MFR est calculée internationalement. Les données de référence utilisées pour mesurer le revenu tiennent compte de cette révision, qui implique que pour atteindre notre objectif - réduire la pauvreté infantile de 25 pour cent en l'espace de cinq ans - il nous faut aider 103 000 enfants à sortir de la pauvreté d'ici 20133. Les indicateurs de la MFR du présent rapport ne devraient pas être comparés aux indicateurs de la MFR de rapports antérieurs car ils ont été calculés différemment.

Graphique des perspectives qui s'offrent aux enfants et aux jeunes

Le graphique des perspectives qui s'offrent aux enfants et aux jeunes fournit un résumé visuel des améliorations à apporter au fil du temps pour chacun des huit indicateurs; ce graphique sera mis à jour à partir des données de base pour 2008 dès l'année prochaine, au fur et à mesure de la mise à disposition des données de 2009 relatives aux indicateurs portant sur le revenu.



³ Sur la base de la méthodologie révisée de Statistique Canada pour le calcul de la Mesure de faible revenu. Pour en savoir plus sur la MFR révisée, veuillez consulter le site suivant : www.ontario.ca/romprelecycle

Les indicateurs

Indicateur n° 1: Maturité scolaire

Les enfants ont de plus grandes chances de réussir lorsqu'ils arrivent à l'école en étant prêts à apprendre. Ils doivent être en bonne santé. Ils ont besoin d'acquérir des compétences sur le plan social et émotionnel. Ils ont besoin d'aptitudes pour le langage, le raisonnement et la communication et ils ont besoin de compétences générales pour pouvoir participer aux expériences éducatives et mettre ces expériences à profit.

Cet indicateur s'appuie sur l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance, qui mesure la maturité des enfants en matière d'apprentissage scolaire à partir d'un échantillon représentatif d'enfants à l'échelle de la province. Utilisé à la maternelle, il permet de mesurer la capacité des enfants à apprendre à l'école dans cinq domaines : santé physique et bien-être, aptitude sociale, maturité affective, développement cognitif et langagier, communication et connaissances générales.

Comme nous l'avions signalé dans le rapport de l'année précédente, entre 2007 et 2009, 71,5 pour cent des enfants faisant l'objet de l'enquête ne montraient aucun signe de vulnérabilité. Cela signifie que la plupart des enfants ontariens réussissent à l'école, mais que certains d'entre eux ont des résultats moins bons et pourraient bénéficier d'un soutien supplémentaire pour favoriser leur apprentissage.

Ces données corroborent l'opinion selon laquelle les enfants qui ont suivi l'enseignement de la maternelle et du jardin d'enfants sont mieux préparés à aborder l'école que les enfants qui n'ont pas suivi cet enseignement.

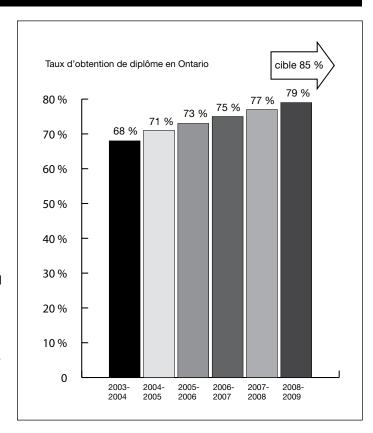
Ces données sont recueillies chaque année auprès d'un tiers des conseils scolaires de l'Ontario. Autrement dit, il faut trois ans pour couvrir l'ensemble de la province. Les données collectées entre 2007 et 2009 constituent nos données de référence; le prochain cycle utilisé pour la production de rapports interviendra entre 2010 et 2012.

Indicateur n° 2 : Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires

Notre économie s'appuie sur les connaissances et les compétences; par conséquent, sortir diplômé de l'école secondaire est plus important que jamais. Les jeunes qui détiennent un diplôme d'études secondaires sont plus susceptibles de décrocher un meilleur emploi et d'avoir une capacité de gain supérieure tout au long de leur vie.

Cet indicateur représente le pourcentage d'élèves du secondaire qui ont obtenu le diplôme d'études secondaires de l'Ontario au cours de chaque année scolaire. Le taux d'obtention de diplôme en Ontario représente le pourcentage d'élèves qui obtiennent ce diplôme dans les cinq années suivant celle au cours de laquelle ils ont commencé ensemble la neuvième année. L'obtention du diplôme d'études secondaires est un prédicteur important de la capacité de gain future d'un élève et de son aptitude à réussir au niveau collégial ou universitaire.

Pour l'année 2007-2008, le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires en Ontario était de 77 pour cent. Pour l'année 2008-2009, c'est-à-dire l'année qui servira de référence à nos prochains rapports, le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires en Ontario était de 79 pour cent. Le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires a augmenté de 11 points de pourcentage depuis l'année 2003-2004.



Indicateur n° 3 : Progrès à l'école

L'évaluation à l'échelle de la province est un instrument de mesure important des progrès réalisés par les enfants en littératie et en numératie; elle nous permet de mettre le doigt sur les domaines à améliorer. Cet indicateur fournit des renseignements cruciaux pour la planification de la réussite des élèves.

Cet indicateur est calculé à partir de l'évaluation provinciale menée par l'OQRE sur la réussite scolaire, laquelle est mesurée à partir des objectifs d'apprentissage prévus par le curriculum de l'Ontario. Il rend compte des résultats globaux obtenus en lecture, en écriture et en mathématiques, en troisième et en sixième année.

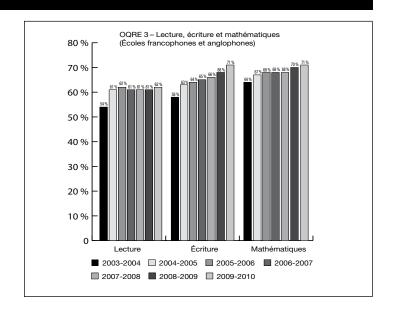
Pour l'année d'évaluation 2009-2010, 62 pour cent des élèves de troisième année atteignaient ou dépassaient la norme provinciale aux évaluations de l'OQRE en lecture, 71 pour cent en écriture et 71 pour cent en mathématiques.

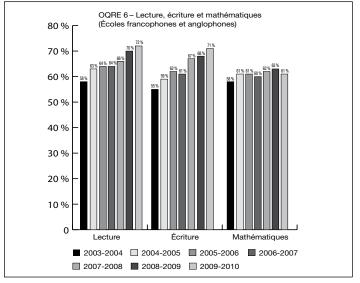
Pour l'année d'évaluation 2009-2010, 72 pour cent des élèves de sixième année atteignaient ou dépassaient la norme provinciale aux évaluations de l'OQRE en lecture, 71 pour cent en écriture et 61 pour cent en mathématiques.

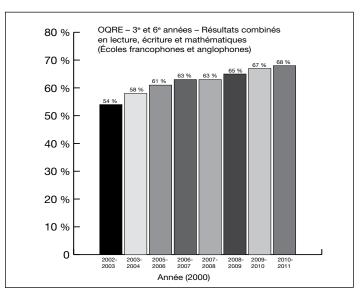
En 2009-2010, 68 pour cent des élèves de troisième et de sixième année maîtrisent les aptitudes en lecture, en écriture et en mathématiques qui conditionneront leur réussite à l'école secondaire, lors de leurs études postsecondaires et sur le marché du travail. Ces chiffres dépassent les données de référence obtenues en 2008-2009 (67 pour cent) et représentent une augmentation de 14 points de pourcentage par rapport à l'année 2002-2003.

Depuis 2003, le gouvernement a réduit l'effectif dans les classes du cycle primaire, a renforcé la formation des enseignants et a élevé le taux d'obtention de diplôme. Dans tout l'Ontario, 400 nouvelles écoles financées par les fonds publics ont été construites ou sont en cours de construction. De plus, cette année, environ 35 000 enfants de quatre et cinq ans suivent le Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein dans près de 600 écoles.

Le plan Ontario ouvert sur le monde s'emploie également à aider les élèves à réaliser tout leur potentiel. Les élèves qui réussissent tôt à l'école sont mieux placés pour obtenir de bons résultats scolaires par la suite et suivre des études postsecondaires. C'est la garantie que l'Ontario aura la maind'œuvre qualifiée qui lui permettra d'être compétitif sur le marché international.







Indicateur n° 4 : Poids à la naissance

Les enfants en bonne santé ont davantage de chances de réussir dans pratiquement tous les aspects de leur vie, et ce, de la petite enfance à l'âge adulte.

Cet indicateur représente le pourcentage de nouveau-nés ayant un poids normal à la naissance compte tenu de leur âge gestationnel. Les études révèlent que les bébés qui naissent dans une famille à faible revenu ont souvent un

poids à la naissance inférieur à la normale, ce qui compromet leurs chances de vivre en bonne santé.

Entre 2007 et 2009, 80 pour cent des nouveau-nés ontariens avaient un poids normal à la naissance. Ces chiffres représentent les données de référence que nous utiliserons dans nos futurs rapports. Ils seront mis à jour en 2012⁴.

Indicateur n° 5 : Mesure de faible revenu

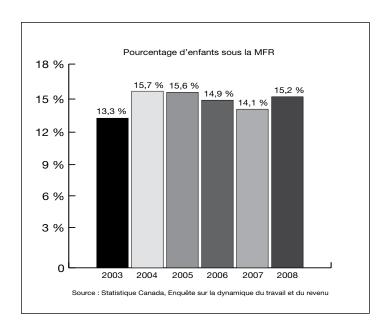
La Stratégie de réduction de la pauvreté a recours à la Mesure de faible revenu (MFR50), un outil de Statistique Canada, pour évaluer les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté des enfants. Cette mesure est définie comme étant le pourcentage d'enfants âgés de moins de 18 ans qui vivent dans un ménage dont le revenu est inférieur à 50 pour cent du revenu médian rajusté des ménages en 2008. Cette année, Statistique Canada a modifié la méthode de calcul de la MFR. Les données de référence de l'année 2008, utilisées pour la première fois dans le présent rapport, tiennent comptent de ces modifications. Elles indiquent que 412 000 enfants (soit 15,2 pour cent des enfants de l'Ontario) se situent sous la MFR50. En 2008, la MFR50 pour un parent seul élevant un enfant était établie à 26 279 dollars et à 37 164 dollars pour un couple élevant deux enfants.

À l'avenir, la MFR50 sera établie par rapport aux données de référence de 2008 et rajustée dans les années futures pour tenir compte de l'inflation. L'objectif immédiat de la Stratégie de réduction de la pauvreté est de réduire le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté de 25 pour cent en l'espace de cinq ans, soit 103 000 enfants.

Critères de mesure de faible revenu (MFR50 après impôt)

Taille du ménage	2008	
1 personne	18 582 dollars	
2 personnes	26 279 dollars	
3 personnes	32 185 dollars	
4 personnes	37 164 dollars	
5 personnes	41 551 dollars	
6 personnes	45 516 dollars	

Le graphique ci-dessous représente les tendances calculées à partie de la MFR établie par Statistique Canada, qui varient avec les changements du revenu médian.



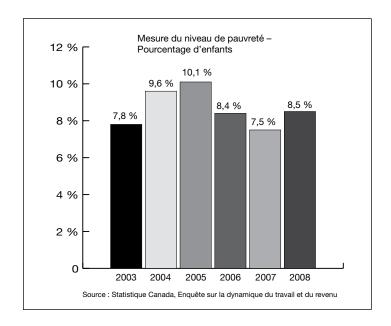
Le taux MFR50 concernant les enfants de l'Ontario a diminué régulièrement entre 2004 et 2007. Cette tendance à la baisse démontre une économie forte et en pleine croissance, et témoigne de l'augmentation des transferts provinciaux et fédéraux qui aident les personnes en situation de précarité. Cependant, le taux MFR50 concernant les enfants est passé de 14,1 pour cent en 2007 à 15,2 pour cent en 2008. Le début du fléchissement du marché du travail en cours d'année a contribué à l'augmentation de la MFR50 relative aux enfants. Le taux MFR50 a également augmenté en 2008 pour d'autres groupes de population, notamment les personnes âgées.

⁴ Source : BORN ONTARIO (base de données périnatales Niday).

Indicateur n° 6 : Niveau de pauvreté

Les familles qui vivent dans une grande pauvreté sont désavantagées sur plusieurs plans et sont confrontées à de graves difficultés pour bâtir un avenir favorable pour leurs enfants et rompre le cycle de la pauvreté. Cet indicateur nous montre en quoi la Stratégie de réduction de la pauvreté améliore le bien-être des plus démunis au sein de notre société.

Cet indicateur est calculé à partir de la Mesure de faible revenu (MFR40). Il s'agit du pourcentage d'enfants de moins de 18 ans vivant dans une famille dont le revenu se situe à moins de 40 pour cent du revenu familial médian rajusté. Sur la base de cette mesure, en 2008, 230 000 enfants, ou 8,5 pour cent de l'ensemble des enfants de l'Ontario, vivaient sous le seuil de pauvreté. Les données de 2009 devraient être publiées en juin 2011.



Indicateur n° 7 : Niveau de vie

Lutter contre la pauvreté signifie aller au-delà des questions de revenu et examiner les réalités de la vie pour les familles et les enfants les plus défavorisés. L'indice de défavorisation de l'Ontario est un nouvel instrument de mesure qui nous indique le pourcentage d'enfants en Ontario qui grandissent dans la pauvreté. Grâce à cet instrument de mesure qui, semble-t-il, est le tout premier du genre en Amérique du Nord, l'Ontario est à l'avant-garde en matière de mesure de la pauvreté.

Cet indicateur est une mesure élaborée pour la Stratégie de réduction de la pauvreté par le Caledon Institute et la Daily Bread Food Bank, en partenariat avec Statistique Canada et le gouvernement de l'Ontario. Il établit qu'un enfant vit sous le seuil de la pauvreté si, sur une liste de 10 articles figurant sur l'indice, la famille dans laquelle l'enfant vit ne peut pas se permettre de s'offrir au moins deux de ces articles⁵. Cet outil apporte de nouveaux éléments d'information à la mesure de la pauvreté, puisqu'il reflète l'expérience réellement vécue

par les Ontariennes et Ontariens à faible revenu, et permet d'avoir un aperçu sur des aspects que la seule mesure du revenu passe sous silence – l'isolement social, par exemple. L'indice inclut par exemple des questions telles que « Êtes-vous en mesure d'accéder aux soins dentaires si nécessaire? » et « Disposez-vous de vêtements adéquats pour un entretien d'embauche? ».

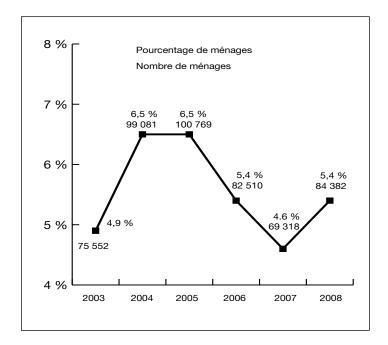
En 2008, 12,5 pour cent des enfants ontariens n'avaient pas accès à au moins deux articles. Les premières données se basent sur un sondage spécifique, réalisé en mars et en avril 2009 par Statistique Canada. À l'avenir, les données relatives à l'indice de défavorisation de l'Ontario seront recueillies annuellement dans le cadre de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de Statistique Canada. Tout comme les indicateurs portant sur le revenu, les données de 2009 seront disponibles après un délai de 18 mois et seront citées dans notre prochain rapport annuel.

⁵ Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le document « Developing a Deprivation Index : The Research Process » à www.dailybread.ca et à www.caledoninst.org.

Indicateur n° 8 : Mesure relative au logement en Ontario

Les enfants ont de meilleures chances de grandir et de s'épanouir, émotionnellement, mentalement et scolairement, lorsqu'ils vivent dans un logement sécuritaire et stable. Cet instrument de mesure nous indique combien de ménages à faible revenu avec enfants font face à des coûts de logement disproportionnés par rapport au revenu du ménage, un facteur qui peut empêcher les enfants de grandir et de s'épanouir au sein d'un environnement favorable.

La nouvelle Mesure relative au logement en Ontario représente le pourcentage de ménages avec enfants de moins de 18 ans dont le revenu se situe à moins de 40 pour cent du revenu des ménages médian rajusté (MFR40) et qui consacrent plus de 40 pour cent de leur revenu au logement. Tout comme les autres mesures portant sur le revenu, la Mesure relative au logement en Ontario de 2008 citée ici constitue une donnée de référence. Les données de 2009 seront disponibles après un délai de 18 mois et seront citées dans notre prochain rapport annuel.

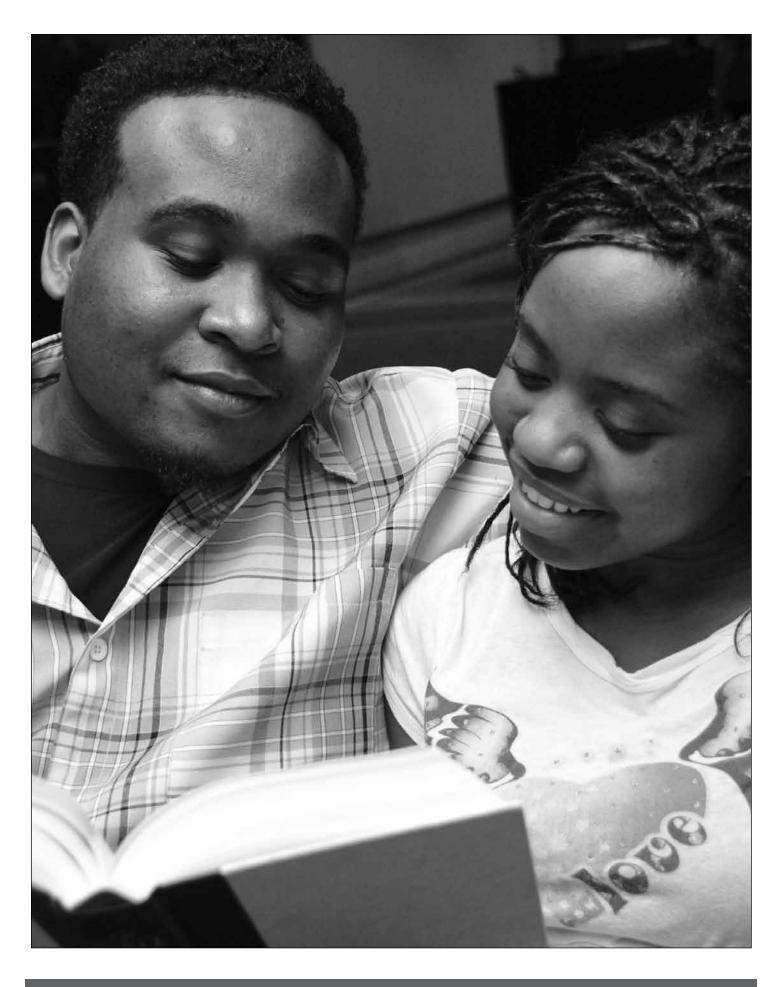


Faire une différence

Programme de préparation à l'emploi pour femmes victimes de violence ou vulnérables

Carole* est sans emploi et bénéficie de l'aide sociale depuis plusieurs années, car elle a eu du mal à se relever après avoir subi de mauvais traitements de la part de son ex-mari. Elle a fait appel à la Première nation de Nipissing qui lui a permis, par le biais du programme « True Self/ Debwewendizwin », d'obtenir un support pour guérir, de suivre une formation de préparation à l'emploi et de bénéficier d'une subvention pour suivre des études postsecondaires. Carole a suivi une formation en sciences infirmières. Après avoir obtenu son diplôme, elle a obtenu un poste d'infirmière auprès d'un hôpital local. Aujourd'hui, elle n'a plus besoin de l'aide sociale.

* Le nom de la participante au programme a été modifié pour protéger son identité.



4. PERSPECTIVES

À L'HORIZON 2011

Notre engagement

La Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario est en engagement à long terme qui a déjà des effets positifs sur la vie des Ontariennes et des Ontariens. Au cours des deux premières années de mise en œuvre de la stratégie, nous avons fait des progrès significatifs en direction des objectifs que nous nous sommes fixés, et nous avons construit des bases solides. Nous sommes néanmoins conscients que notre tâche est loin d'être terminée. Nous faisons preuve de réalisme en ce qui concerne l'impact de la situation économique sur nos indicateurs, mais nous restons déterminés à mettre en place notre stratégie et à atteindre nos objectifs. Nous continuerons à œuvrer pour offrir des possibilités à tous les Ontariens et Ontariennes, ainsi que pour veiller à ce que nos communautés et notre province demeurent fortes, saines et prospères.

Aller de l'avant

Alors que nous nous apprêtons à entamer la troisième année de notre plan quinquennal, nous escomptons une reprise économique continue en Ontario, et nous sommes convaincus que les mesures fondatrices qui ont été adoptées guideront une progression régulière et substantielle.

- L'Ontario va poursuivre l'expansion du Programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein à l'ensemble de la province, afin de donner aux jeunes enfants les meilleures bases qui soient et d'assurer leur réussite scolaire. Des mesures ont déjà été prises pour identifier les écoles concernées par la troisième phase de mise en œuvre du programme.
- Nous avons hâte de mettre à exécution la nouvelle Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif, qui donnera aux sociétés à but non lucratif la possibilité d'accomplir leur travail, qui est vital.
- La Stratégie à long terme de logement abordable va aider les administrations municipales à fournir des services adaptés aux besoins spécifiques des collectivités locales, et des mesures vont être prises pour rationaliser notre système de logement fragmenté. Des réformes législatives sont en cours pour apporter à ce système une souplesse bienvenue.

- L'Examen de l'aide sociale aura lieu au cours des 18 prochains mois, et nous attendons avec impatience les recommandations des commissaires chargés de cet examen.
- Nous nous appuierons sur les recommandations du Comité spécial de la santé mentale et des dépendances et du groupe consultatif du ministère afin d'élaborer une Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances.
- Nous nous inspirerons des progrès réalisés en matière de soins dentaires pour les enfants et les jeunes issus de familles à faible revenu pour prendre des mesures visant à intégrer les programmes dentaires provinciaux destinés aux familles à faible revenu et à fournir aux Ontariennes et aux Ontariens à faible revenu des soins rationalisés et de meilleure qualité.
- Le gouvernement s'emploie à fournir des prestations plus régulièrement et de façon plus opportune. Un nouveau portail Web va bientôt permettre à tout le monde de savoir à quels crédits d'impôt et prestations il est possible de prétendre.
- La prestation ontarienne pour l'énergie propre (POEP), annoncée à l'automne, accordera une réduction de dix pour cent afin d'aider les consommateurs à faire face à l'augmentation du prix de l'électricité au cours des cinq prochaines années. La POEP, qui aidera plus de quatre millions de consommateurs résidentiels et plus de 400 000 petites entreprises, exploitations agricoles et consommateurs divers, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011.
- Le gouvernement a demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario d'élaborer une stratégie provinciale afin d'aider les consommateurs à faible revenu à gérer leur consommation et leurs coûts d'énergie. L'Office de l'électricité de l'Ontario concevra également un programme de conservation d'électricité exhaustif destiné aux ménages à faible revenu, en coordination avec les services de gaz naturel. Grâce à ces mesures de conservation, les consommateurs à faible revenu seront en mesure de réduire leurs factures d'énergie. Ce programme sera introduit graduellement en 2011.

• Le Groupe de travail canadien sur la finance sociale, présidé par Ilse Treurnicht de MaRS et mis sur pied par Génération de l'innovation sociale (SIG), servira de catalyseur aux discussions nationales sur la mobilisation des capitaux privés dans l'intérêt public. Le rapport du groupe de travail formulera des recommandations sur les possibilités offertes aux organismes de bienfaisance entrepreneurs, aux organismes sans but lucratif, aux coopératives et aux entreprises à vocation sociale et à but lucratif canadiens d'accéder aux Fonds de capitalrisque à rendement social, aux nouveaux mécanismes de financement par emprunt et à d'autres fonds d'investissement à l'impact novateur. Le gouvernement de l'Ontario compte étudier ce rapport.

Améliorer les partenariats

L'engagement de nos partenaires joue également un rôle important dans le succès de notre stratégie. On sait que l'union fait la force.

Nous reconnaissons et appuyons le précieux travail réalisé dans nos communautés et dans tout l'Ontario par des organismes sans but lucratif dévoués. Nous ne continuerons pas moins à solliciter l'aide du gouvernement du Canada, qui a un rôle majeur à jouer pour que nous puissions renforcer de nombreux aspects de la Stratégie de réduction de la pauvreté.

Nous avons besoin que le gouvernement fédéral joue mieux son rôle de partenaire, notamment en soutenant et en financant les infrastructures essentielles aux travailleurs, aux familles et à la nouvelle économie de l'Ontario. Cela exige l'interruption de la pratique fédérale qui consiste à octroyer des financements limités dans le temps. La population de l'Ontario a plutôt besoin de financements adéquats et stables, particulièrement dans des domaines tels que les services de garde d'enfants, l'apprentissage des jeunes enfants, les formations axées sur les compétences et les soins de santé. Cela implique également de réinvestir dans des outils de collecte de données capables de fournir des renseignements vitaux pour le fonctionnement optimal des prestations de services et des résultats des programmes, notamment en ce qui concerne les personnes qui vivent dans la pauvreté ou qui risquent d'y vivre.

Il faut également que le gouvernement fédéral reconnaisse que le programme actuel d'assurance-emploi ne suffit pas à répondre aux problèmes posés par les conditions du marché du travail d'aujourd'hui, et ne suffit pas non plus à fournir un soutien adéquat à la population ontarienne active. Nous avons exprimé nos inquiétudes en ce qui concerne

le manque d'équité de l'assurance-emploi et la décision de mettre fin à la bonification des semaines de prestations d'assurance-emploi.

Nous encourageons le gouvernement fédéral à poursuivre l'augmentation de la Prestation fiscale pour le revenu de travail intervenue en 2009 au bénéfice des familles en doublant le montant initial de 1 000 dollars. Nous soutenons les recommandations formulées dans le rapport du Souscomité sur les villes du Sénat, qui invite le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires à travailler ensemble et à faire de la réduction de la pauvreté un objectif commun.

Enfin, nous saluons et encourageons les efforts des milliers d'Ontariennes et d'Ontariens qui travaillent bénévolement dans toute la province, et qui, chacun à leur façon, apportent chaque jour une précieuse contribution.

Conclusion

Au vu des défis qui attendent l'Ontario à l'avenir, il est clair que nous avons besoin que chacun s'attèle à la tâche. La concurrence mondiale qui fait rage sur le marché du travail, une main-d'œuvre vieillissante, le besoin de hautes compétences et de productivité montrent bien que notre capital humain constitue notre plus précieuse ressource. Que ce soit aujourd'hui ou demain, nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de passer outre le potentiel de chaque Ontarienne et de chaque Ontarien.

Réaliser des investissements pour réduire la pauvreté est une façon intelligente d'assurer la croissance et la prospérité de l'Ontario de demain. Les politiques et les programmes qui luttent contre la pauvreté, notamment en améliorant l'enseignement, la formation et l'éducation de la petite enfance, constituent un point de départ essentiel pour constituer une main-d'œuvre mieux formée et mieux équipée, qui placera l'Ontario dans une position favorable pour relever les défis qui nous attendent.

Notre Stratégie de réduction de la pauvreté nous rend confiants, car les bases que nous avons mises en place au cours de ces deux premières années ont planté le décor pour que la troisième année se déroule dans les meilleures conditions possibles. Nous nous attendons donc à ce que cette troisième année soit elle aussi placée sous le signe de la réussite. Nous nous engageons à continuer à faire part de notre progression à l'aide de rapports clairs et ouverts, et nous avons hâte de pouvoir vous communiquer les résultats liés à la poursuite de notre travail en 2011.



